



RAPPORT D'ACTIVITE
AU 30 SEPTEMBRE 2007

Sommaire

1	Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 21 mars 2008	4
1-1	L'activité.....	4
1-2	Les résultats.....	14
1-3	Le capital de la société	15
1-4	Les mandataires	19
1-5	Les commissaires aux comptes.....	22
1-6	Les salariés.....	22
1-7	Les conventions réglementées.....	23
1-8	Conclusion.....	23
2	Assemblée Générale 2008	30
2-1	Rapport du Conseil de surveillance exercice clos au 30 septembre 2007	30
2-2	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.....	30
2-3	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance (exercice clos le 30 septembre 2007)	40
2-4	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2008.....	41
2-5	Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2008.....	42
3	Comptes consolidés.....	47
3-1	Comptes de résultat consolidés comparés.....	47
3-2	Bilans consolidés comparés.....	48
3-3	Tableaux de Flux de Trésorerie consolidés comparés.....	50
3-4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	51
3-5	Notes annexes aux comptes consolidés.....	52
4	Comptes d'ENCRES DUBUIT Sa.....	79
4-1	Les états financiers.....	79
4.2	Annexes aux comptes sociaux.....	84
5	Gouvernement d'entreprises et informations complémentaires	102
5-1	Renseignements à caractère général concernant la société.....	102
5-2	Droits et obligations des actionnaires.....	102
5-3	Directoire et Conseil de Surveillance	104
5-4	Renseignements concernant le capital	109
5-5	Organe de contrôle.....	111
5-6	Evolution du titres ENCRES DUBUIT.....	112
5-7	Politique de rémunération.....	113

6	Rapports et attestations	116
6-1	Rapport Général des Commissaires aux comptes	116
6-2	Rapport sur les comptes consolidés	117
6-3	Rapport sur les conventions et engagements réglementés	119
6-4	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	121

1 RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2008

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. Dans un souci d'organisation administrative et de disponibilité des comptes des différentes filiales dans le monde, les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice ont été modifiées (13^{ème} résolution de l'AG du 22 juin 2007). Par conséquent nous vous signalons que l'exercice dont nous allons vous demander d'approuver les comptes à une durée exceptionnelle de 9 mois.

La société n'a pas établi de comptes proformas par conséquent les chiffres comparatifs du compte de résultat, du bilan, des variations de capitaux propres, des flux de trésorerie et des notes annexes liées ne sont pas comparables. Seules les données relatives aux chiffres d'affaires sont comparées au 30 septembre 2006.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes modes d'évaluation que l'exercice précédent. *Les règles et méthodes comptables sont présentées au point 3 de l'annexe des comptes consolidés et au point 2.2 de l'annexe des comptes sociaux.*

1-1 L'activité

A / L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé

Le groupe dont nous décrivons l'activité comprend les sociétés Encres DUBUIT SA, SCREEN MESH, SCI JFM, Tintas DUBUIT, DUBUIT COLOR, DUBUIT digital, DUBUIT Canada, QUEBEC INC, Encres DUBUIT SHANGHAI.

Les comptes consolidés de notre groupe arrêtés au 30 septembre 2007 font apparaître un chiffre d'affaires de 18,475 millions d'euros et un résultat net de l'ensemble consolidé de 953.145 euros contre 996.300 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

§ L'activité globale du groupe au cours de l'exercice

ENCRES DUBUIT s'impose comme le spécialiste des encres sérigraphiques de hautes technologies dédiées au marché de l'impression industrielle. S'appuyant sur des applications allant des nouvelles technologies au marquage industriel, ENCRES DUBUIT s'adresse à une clientèle internationale diversifiée qui intervient dans les secteurs aussi variés que la cosmétique, l'automobile, l'industrie électronique, la communication, les équipements sportifs, le textile.

Le Groupe, malgré une activité commerciale très intense, n'a pas pu atteindre les objectifs de progression de 5 % de l'activité fixés pour l'année 2007. Le chiffre d'affaires consolidés au 30 septembre 2007 ressort à 18,5 millions d'euros contre 18,6 millions d'euros par rapport à la période précédente (30 septembre 2006).

L'activité a souffert du ralentissement de l'activité économique en France au cours du premier trimestre 2007, d'un dollar faible par rapport à l'euro, qui a freiné les exportations, et d'une baisse généralisée du prix de vente des encres sur le marché européen de l'impression sérigraphique.

L'année 2007 a été marquée par le lancement de séries d'encres numériques UV utilisées principalement pour l'impression d'affiches grand format et par la poursuite du développement de l'activité dans les domaines de l'étiquette et du marquage industriel.

L'activité « Encres » qui représente 76 % du chiffre d'affaires du Groupe baisse de 6% à 14,1 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros au 30 septembre 2006 au profit du chiffre d'affaires « accessoires » qui représente 24 % du chiffre d'affaires total soit 4,35 millions d'euros en progression de plus de 20 % par rapport au 30 septembre 2006.

Le chiffre d'affaires « encres » intègre les gammes d'encres produites par le groupe et s'analyse au regard du mix produits suivants :

- les encres UV génèrent un chiffre d'affaires de 10,6 millions d'euros (57 % du chiffre d'affaires total) en progression de plus de 10 % par rapport au 30 septembre 2006 (9,5 millions d'euros) ;
- les encres à base solvant dont le chiffre d'affaires sur la période s'élève à 3,3 millions d'euros (18% du chiffre d'affaires Groupe) à comparer à 5 millions d'euros. La baisse de 30 % est liée à une baisse d'activité en France et en Amérique du Sud.
- les encres numériques représentent 1 % du chiffre d'affaires groupe et devrait prendre une part de plus importante dans le chiffre d'affaires du Groupe.

L'activité en France affiche un léger repli de 3 % . Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2007 est de 7,3 millions d'euros (39 % du chiffre d'affaires total) contre 7,5 millions d'euros sur la période précédente. La zone a été pleinement touchée par le ralentissement de l'activité constaté au cours du premier trimestre 2007.

Le marché Français est fortement influencé par la tendance du marché européen des encres d'impression sérigraphiques et doit faire face à une tendance baissière des prix de ventes. Le Groupe oriente sa stratégie d'une part vers de nouveaux relais de croissance - la production d'encres numériques – et d'autre part renforce ses parts de marchés sur les secteurs à forte valeur ajoutée comme le marquage industriel, les étiquettes et les produits spéciaux.

L'Europe (hors de France) représente 21 % du chiffre d'affaires consolidés et ressort à 3,9 millions d'euros en baisse de 5 % par rapport à 2006. L'activité du Groupe avait bénéficié en 2006 au travers de sa filiale espagnole une commande exceptionnelle d'encres pour l'impression des T Shirt de la coupe du monde de football.

L'Asie progresse de 9 % ; le total des produits de l'activité s'élève à 2 millions d'euros (11 % du chiffre d'affaires total) contre 1,8 millions d'euros sur la période précédente. La progression est portée par le développement de DUBUIT Shanghai qui représente plus de 40 % de l'activité sur cette zone. Le développement de l'activité export de la société ENCRE DUBUIT SA a été pénalisé par l' évolution de la parité euro / dollar sur la période.

La zone Afrique, Moyen-orient en repli de 12%, réalise un chiffre d'affaires de 738 mille euros (4 % du chiffre d'affaires total) contre 844 mille euros sur la période précédente. Le développement de l'activité en zone dollar est pénalisé par un dollar faible par rapport à l'euro.

L'Amérique du Sud maintient son niveau d'activité sur cette zone et réalise un chiffre d'affaires de 3,8 millions d'euros (21 % du chiffre d'affaires total). La promulgation d'une Loi interdisant l'affichage publicitaire sur Sao Paulo n'a pas permis à la zone d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés. Le secteur du graphique a été directement impacté et accuse sur cette zone une perte de 9 % par rapport à la période précédente.

L'Amérique du Nord affiche une baisse de l'activité de 17 %. Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2007 est de 712 mille euros (4 % du chiffre d'affaires total) contre 858 mille euros.

§ L'analyse du chiffre d'affaires par segments de marché

Le tableau présenté ci-dessous reprend la répartition du chiffre d'affaires « encres » par segments de marché.

	Fin septembre 2007		Fin septembre 2006		Fin décembre 2006	
Nouvelle Technologie	2 474	17,5%	2 586	17,2%	3 625	18,4%
Graphique	4 625	32,8%	5 009	33,3%	6 598	33,5%
Étiquettes	1 424	10,1%	1 651	11,0%	2 170	11,0%
Marquage Industriel	5 597	39,6%	5 809	38,6%	7 326	37,2%
Total	14 120		15 055		19 719	

§ Le Résultat consolidé

La marge brute consolidée s'établit à 11 millions d'euros. Elle représente 59,98 % du chiffre d'affaires contre 57,90 % du chiffre d'affaires à fin décembre 2006.

La hausse du taux de marge enregistrée sur l'exercice écoulé est liée à la réorientation du mix sectoriel au profit du marquage industriel et des étiquettes.

Les charges de personnel s'élèvent à 5,4 millions d'euros. Elles représentent 29 % du chiffre d'affaires en légère hausse par rapport à 2006 du fait des embauches réalisées sur la zone Asie afin de renforcer la force commerciale.

Les autres charges externes qui représentent 21 % du chiffre d'affaires contre 18 % au 31 décembre 2006 sont en légère hausse du fait de salons qui se sont tenus en Europe et au Brésil et qui ont lieu tous les deux ans.

Ainsi, le résultat opérationnel courant s'établit à 1,214 millions d'euros.

Les éléments non récurrents comptabilisés sur l'exercice précédent pour 519 mille euros (dont 152 mille euros sont liés à des plus ou moins values de cession d'immobilisations, 414 mille à des litiges sociaux et fiscaux) génèrent un profit de 270 mille euros du fait du dénouement de litiges sociaux.

Le résultat opérationnel s'élève à 1,4 millions d'euros et représentent 7,8 % du chiffre d'affaires contre 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le coût de l'endettement financier net matérialise la différence entre les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie –182 mille euros – et les coûts liés à l'endettement financier – 75 mille euros – soit un gain financier de 107 mille euros contre 59 mille euros en 2006.

En tenant compte des autres produits et charges financiers qui montrent une charge nette de 53 mille euros, le résultat avant impôt ressort à 1,498 millions d'euros, contre 1,215 millions d'euros sur l'exercice précédent.

La charge d'impôt est de 545 mille euros (soit un taux effectif d'imposition de 36,40 %), à comparer à 438 mille euros, soit un taux effectif d'imposition de 36,06 % en 2006.

Après la comptabilisation des intérêts des minoritaires (61 mille euros), le résultat revenant aux actionnaires de la société est de 891 mille euros à comparer à 739 mille euros en 2006.

Le bénéfice net par action de l'exercice non dilué calculé sur le résultat revenant aux actionnaires de la société est de 0,29 euros contre 0,24 euros en 2006.

§ Perspectives

La stratégie d'ENCRES DUBUIT qui consiste à positionner la société sur de nouveaux relais de croissance devrait se poursuivre en 2008.

En particulier, ENCRE DUBUIT a lancé, sur le marché des **étiquettes**, deux nouvelles gammes d'encre UV, pour l'impression sérigraphie à plat (LABELPRINT) et l'impression rotative, pour une distribution en France et à l'export. Ces nouvelles gammes d'encre devraient notamment permettre la conquête de nouveaux clients à l'international et prioritairement en Europe, et enregistrer des premiers résultats dès la fin du 1er semestre de l'exercice 2007-2008.

De plus, ENCRE DUBUIT poursuit la pénétration sur le marché porteur du **textile** grâce à sa gamme de consommables WILFLEX présentée au salon « Lyon Eurexpo », dédié au textile promotionnel, qui s'est tenu à Lyon du 23 au 25 janvier dernier. Lors de ce salon, les matériels de marquage WILFLEX ont obtenu un franc succès permettant à ENCRE DUBUIT d'être confiant à court terme dans un accueil similaire des consommables que la société distribue en exclusivité.

Dans le **graphique**, la société souhaite conforter sa position à travers la prise de marché dans l'impression d'objets dédiés à la Publicité sur Lieux de Ventes.

Enfin, le marché du numérique, sur lequel ENCRE DUBUIT est présent grâce à ses gammes d'encre digitales, est un marché potentiellement très porteur pour la société qui envisage à court terme, d'y développer une part significative de son chiffre d'affaires.

D'autre part, ENCRE DUBUIT poursuit des efforts commerciaux en Asie et en Amérique du Sud, deux marchés à forts potentiels pour la société.

En Chine, la société a développé, à travers sa filiale de Shanghai, une stratégie de référencement auprès de grands donneurs d'ordre. Sur la zone, le Groupe souhaite : promouvoir des gammes d'encre UV à des prix correspondant à ceux du marché local afin d'être compétitif, créer un axe de développement autour des produits spéciaux (colorimétrie, décoration sur verre) et poursuivre sa stratégie de prise de part de marché dans l'industrie électronique, l'équipement sportif, l'étiquette et le flaconnage.

En Amérique du Sud, le Groupe poursuit sa stratégie de développement de produits pour les secteurs du marquage industriel et des étiquettes.

Ces nombreux développements permettent à ENCRE DUBUIT d'être confiant pour l'activité de l'année 2008.

§ Les principaux investissements au cours des trois derniers exercices

Au 30 septembre 2007, le montant des investissements corporels du Groupe s'élève à 724 mille euros. Le haut niveau des investissements par rapport à 2006 s'explique par :

- Le début des travaux de protection incendie sur le site de Mitry Mory dont le coût global est estimé à 850 mille euros. Au 30 septembre, le montant payé s'élève à 257 mille euros. Ces travaux ont occasionné des travaux d'agencement pour un montant de 83 mille euros ;
- Le renouvellement d'une partie de l'outil de production situé au Brésil pour un montant de 300 mille euros ;
- Les investissements réalisés en Chine afin d'adapter l'usine au développement de l'activité pour un montant de 40 mille euros ;
- Divers investissements (matériel informatique, mobilier de bureau ...) réalisés dans l'ensemble des filiales pour 44 mille euros.

En 2006, le Groupe a consacré un total de 431 mille euros à l'acquisition d'immobilisations corporelles soit 1,7 % du chiffre d'affaires. Il s'agit principalement d'acquisition de matériel industriel au Brésil et en France, de dépenses d'agencements engagées pour améliorer les capacités de production de notre site de Shanghai.

Les dépenses d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 7 mille euros pour la période.

Au cours de l'exercice 2005, les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 1,428 millions d'euros, soit 6 % du total des produits de l'activité. Le « haut » niveau des investissements est dû à l'acquisition par la filiale espagnole des locaux où elle exerce son activité (920 mille euros). Les investissements en immobilisations incorporelles (principalement des dépenses liées à l'acquisition de logiciels) ressortent à 14 mille euros.

Au cours de l'exercice 2005, ENCREs DUBUIT au travers de sa filiale brésilienne a créé une filiale, DUBUIT DIGITAL, spécialisée dans les impressions digitales. La participation de DUBUIT COLOR dans cette filiale est de 90 %.

§ Evolution des capitaux propres

Au 30 septembre 2007, les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 20,717 millions d'euros contre 20,543 millions d'euros au 31 décembre 2006. La variation des capitaux propres s'élève à 174 mille euros et traduit notamment les facteurs suivants :

- En réduction, les distributions aux actionnaires – paiement du dividende de l'exercice 2006 pour 937 mille euros, et les flux liés au retraitement des actions propres (12 mille euros).
- En augmentation, le résultat net de l'exercice à hauteur de 954 mille euros, et la variation des écarts de conversion (169 mille euros) consécutive à l'évolution des devises accrochées au dollar par rapport à l'euro.

§ Provisions pour autres passifs

Le bilan au 30 septembre 2007 fait ressortir un montant total de provisions pour autres passifs de 563 mille euros (dont 512 mille euros pour la part à long terme), à comparer aux 900 mille euros (dont 800 mille euros pour la part à long terme) à la clôture de l'exercice précédent.

La part long terme des provisions intègre une provision pour impôt à hauteur de 84 mille euros (94 mille euros en 2006), une provisions pour litiges de 216 mille euros et une provision pour impôt différé de 251 mille euros (contre 253 mille euros en 2006).

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 12 mille euros à la clôture de l'exercice. Le calcul de la provision est détaillé dans la note 5.10.1 des notes annexes aux comptes consolidés. Les autres provisions pour autres passifs concernent les provisions pour garantie clients (51 mille euros).

§ Flux de trésorerie et endettement au 30 septembre 2007 (9 mois) comparés au 31 décembre 2006 (12 mois)

Les flux nets de trésorerie opérationnels au 30 septembre 2007 (9 mois) sont de 1,951 millions d'euros (dont 1,159 millions liés à la marge brute d'autofinancement) contre 1,564 millions d'euros au 31 décembre 2006 (12 mois) (dont 1,903 millions d'euros de marge brute d'autofinancement).

Les opérations d'investissements occasionnent une utilisation de trésorerie nette de 735 mille euros (dont 724 mille euros en immobilisations corporelles et 38 mille euros en immobilisations financières) à comparer à 305 mille euros en 2006 (dont 431 mille euros en immobilisations corporelles et 315 mille euros en immobilisations financières).

Les flux de trésorerie liés aux financements sont de 1,469 millions d'euros contre 2,485 millions d'euros en 2006. Au cours de l'exercice, il a été distribué un dividende de 937 mille euros (dont 21 mille euros versés aux minoritaires du groupe). La variation des dettes financières est de 532 mille euros (18 mille euros d'emprunts contractés sur l'exercice et 550 mille euros de remboursement).

La trésorerie du groupe à la clôture de l'exercice 2007 s'élève à 7,546 millions d'euros à comparer à 7,808 millions d'euros sur l'exercice précédent.

L'endettement financier net (soldes des banques, de la trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des soldes des dettes financières, passifs financiers nets courants, crédits à court terme) s'établit à moins 6,306 millions d'euros à la fin de l'exercice contre moins 6,039 millions d'euros au 1er janvier 2007. Le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres consolidés atteint – 30,4 % contre – 29,4 % au 1er janvier 2007.

§ Engagements

Le tableau qui suit résume les principaux engagements :

(en milliers d'euros)	30/09/2007	31/12/2006
Contrats de location	425	696
Avals, cautions et garantie donnés	819	865
Garantie « Hold Cover »	200	280
Autres engagements	8	8
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	850	850
TOTAL	2 302	2 685

Les contrats de location simple en-cours engagent le Groupe à régler les loyers futurs minimum de 425 mille euros (somme non actualisée conformément à la réglementation).

Les notes explicatives relatives à ces engagements figurent au point 8.1 « Engagements » des notes annexes aux comptes consolidés.

§ Evènements postérieurs à la clôture

A la connaissance d'ENCRES DUBUIT, il n'est pas intervenu depuis le 30 septembre 2007, d'évènement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

B/ L'activité propre de la société ENCRES DUBUIT SA

Quant à elle, la société ENCRES DUBUIT SA dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux clos au 30 septembre 2007 a réalisé un chiffre d'affaires de 11,684 millions d'euros et un résultat net de 469 mille euros.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux.

L'année 2007 aura été marquée par :

- le lancement en France et sur l'Europe de gammes d'encres digitale UV pour l'impression d'affiche grand format à faible tirage,
- une activité à l'export pénalisée du fait de la faiblesse du dollar par rapport à l'euro,
- les modifications dates d'ouverture de clôture d'exercice, par conséquent les chiffres du 30 septembre 2007 (9 mois) sont comparés aux chiffres du 31 décembre 2006 (12 mois).

Le chiffre d'affaires d'ENCRES DUBUIT SA s'élève au 30 septembre 2007 à 11,6 millions d'euros contre 12,4 millions d'euros au 30 septembre 2006 soit une baisse de 6,3 %.

Le résultat d'exploitation au 30 septembre 2007 s'élève à 1,053 millions d'euros (9 % du chiffre d'affaires) contre 936 mille euros (5,7 % du chiffre d'affaires) au 31 décembre 2006.

Le résultat d'exploitation intègre les éléments suivants :

- une amélioration de la marge brute de plus de 4 points (62,7 % du chiffre d'affaires contre 57,8 % en 2006) qui ressort à 7,3 millions d'euros ; l'évolution est due à deux facteurs, tout d'abord la réorientation du mix sectoriel au profit du marquage industriel et des étiquettes puis une politique d'achats rigoureuse ;
- une reprise « non consommée » de provision pour litiges à hauteur de 143 mille euros, élément exceptionnel.

Le résultat financier laisse apparaître une perte de 241 mille euros contre une perte de 90 mille euros en 2006. Cette baisse est liée à la dotation d'une provision pour risque suite à la mise en place d'un plan d'attributions gratuites d'actions pour 121 mille euros.

Il a été constitué un complément de dépréciation des titres de la filiale canadienne pour 283 milles (275 milles au 31 décembre 2006). Les actions propres détenues par ENCREES DUBUIT SA ont fait l'objet d'un complément de provision de 77 mille euros.

Le résultat net du 30 septembre 2007 (9 mois) s'élève à 469 mille euros contre 565 mille euros au 31 décembre 2006.

§ **Activités en matière de recherche et développement**

ENCREES DUBUIT SA consacre plus de 3 % de son chiffre d'affaires à l'activité de recherche et développement.

Le laboratoire de recherche et développement d'ENCREES DUBUIT SA est installé sur le site de production de Mitry Mory. Il concerne et coordonne les équipes de recherche présentes au siège et dans les filiales.

Aujourd'hui, une quinzaine de personne est affectée directement à la recherche, au développement et à l'assistance technique suivant 3 axes :

- la mise au point de nouvelles gammes de produits pour des marchés futurs en relation avec le service du marketing et toujours orientées valeur ajoutée,
- l'amélioration des produits existants afin d'augmenter leur polyvalence et de diminuer leur coût,
- la création de produits spécifiques répondant à un cahier des charges client et entraînant des frais de recherche et développement pouvant être imputés aux donneurs d'ordres.

ENCREES DUBUIT SA poursuit son développement sur le marché des encres digitales UV et solvant.

§ **Situation financière de la société ENCREES DUBUIT SA**

ENCREES DUBUIT SA dispose d'une trésorerie de 7,040 millions d'euros. Ce montant intègre les placements de trésorerie à hauteur de 2,9 millions d'euros.

Le solde des dettes financières pour l'exercice 2007 s'élève à 744 mille euros. Ce montant se répartit entre les soldes des emprunts contractés auprès des établissements bancaires à hauteur de 270 mille euros et de la participation des salariés inscrite en compte courant bloquée pour 470 mille euros.

Au mois de novembre 2007, ENCREES DUBUIT SA a contracté un emprunt moyen terme (7 ans) de 850 mille euro, auprès de la HSBC, afin de financer le sprinklage du bâtiment situé à Mitry Mory.

§ **Résultat de la société et de ses filiales****ENCRES DUBUIT SA :**

Société mère, site de production et de commercialisation d'encre sérigraphiques et digitales

En K€	2006	2007 (9 mois)
Chiffre d'affaires	16 425	11 684
Résultat net	565	469

§ **Les filiales****TINTAS DUBUIT SA** – Espagne (Participation : 65,83 %)

Site de production d'encre sérigraphique et de commercialisation d'Encres et de machines sur le marché locale basé en Espagne

En K€	2006	2007 (9 mois)
Chiffre d'affaires	2 723	2 278
Résultat net	129	177

TINTAS DUBUIT améliore sa rentabilité de 3 points. Le résultat net représente 7,7% du chiffre d'affaires au 30 septembre 2007 contre 4,7 % au 31 décembre 2006.

L'amélioration de la performance est liée d'une part à un encadrement de la structure de coût et d'autre part à l'évolution du mix produit.

DUBUIT COLOR – Brésil (Participation : 100 %)

Site de production d'encre sérigraphiques et de commercialisation sur la zone Amérique du Sud

En K€	2006	2007 (9 mois)
Chiffre d'affaires	5 165	3 774
Résultat net	116	46

L'activité de notre filiale brésilienne s'est maintenu malgré une chute de ses ventes dans le secteur du Graphique. En effet, une loi interdit désormais tout affichage publicitaire sur Sao Paulo.

SCREEN MESH - (Participation: 100 %)

Site de fabrication d'écrans nécessaires à l'application des encres sur les différents supports (face avant, flacons, étiquettes, cartes de crédit, CD, DVD ...) basé à Meaux

En K€	2006	2007 (9 mois)
Chiffre d'affaires	505	332
Résultat net	62	1

Les efforts commerciaux entrepris pour redresser l'activité de SCREEN MESH sont maintenus sur 2007. Les comptes de la période intègre en charge exceptionnel le remboursement partiel de l'abandon de créance consenti par ENCRES DUBUIT SA pour 39 mille euros.

DUBUIT Canada – (Participation : 100 % par l'intermédiaire de la société 9091-0712 Québec Inc.)

Site de production et de commercialisation d'encre sérigraphiques ayant une activité locale (marché québécois)

En K€	2006	2007 (9 mois)
Chiffre d'affaires	1 012	578
Résultat net	- 105	-84

En Amérique du Nord, la décision a été prise de conserver l'activité au Canada afin de maintenir un lien commercial direct sur la zone.

En outre, le Groupe a mis en place des mesures de rationalisation et réforme en profondeur sa structure de charges afin de se rapprocher du point mort dès 2009.

L'arrivée d'un commercial supplémentaire au cours du premier trimestre 2007, devrait permettre à la filiale de conquérir de nouveaux marchés sur le territoire des Etats-Unis.

ENCRES DUBUIT Shanghai – Chine (Participation : 100 %)

Site de production d'encre sérigraphiques et de commercialisation sur la zone Asie

En K€	2006	2007 (9 mois)
Chiffre d'affaires	773	891
Résultat net	40	156

L'activité de la filiale chinoise s'inscrit en hausse de plus de 50 % comparé à l'année 2006. Le groupe poursuit sa politique de développement intensif en Asie.

SCI JFM (Participation : 100 %)

SCI propriétaire des locaux hébergeant la société SCREEN MESH.

En K€	2006	2007 (9 mois)
Chiffre d'affaires	47	60
Résultat net	4	10

Ses revenus proviennent des loyers perçus pour les locaux dont elle est propriétaire à Meaux (77).

§ Perspectives d'avenir de la société ENCRES DUBUIT SA

Pour l'année 2008, ENCRES DUBUIT SA souhaite :

- poursuivre son développement en France et à l'international sur le marché des étiquettes grâce à la création de nouvelles gammes d'encre (Label Print, rotogloss et rotomat),
- conforter ses positions sur le marché PLV (publicité sur lieu de ventes),
- recouvrir des parts de marché dans l'objet et plus précisément l'impression sur tubes,
- poursuivre la commercialisation en France et à l'international des gammes d'encre numériques.

§ Prise de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, nous n'avons pris aucune participation.

C/ Les risques et les incertitudes

Risques industriels et environnementaux

- **Dépendance vis-à-vis du marché de la sérigraphie**

Le chiffre d'affaires du Groupe est tributaire du niveau des marchés de la sérigraphie, particulièrement en Europe, en Asie et en Amérique du sud.

- **Risques environnementaux**

Les activités d'ENCRES DUBUIT sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement.

Le Groupe fait l'objet de contrôles périodiques par des cabinets spécialisés et indépendants.

Risques de marché

- **Risque de change**

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque de transaction relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle.

L'activité est peu exposée au risque de change. En effet, les activités du groupe ENCRES DUBUIT dans le monde sont réalisées soit par la société mère qui facture en euros l'ensemble des exportations, soit par les filiales qui opèrent exclusivement dans leur pays. Les ventes facturées en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise.

L'exposition du chiffre d'affaires en devise est mentionnée dans la note 8.2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

Les investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne font pas l'objet de couverture, entraînant le cas échéant des écarts de conversion, comptabilisés dans les capitaux propres.

Les positions bilancielle des actifs et passifs devant donner lieu à un paiement ou à une recette future dans les principales devises étrangères sont mentionnées dans l'annexe 8.2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

- **Risques de taux**

Le risque de taux peut s'apprécier au regard des échéances des dettes et des conditions de rémunération prévues par le contrat (taux fixe, taux variable). La trésorerie disponible est quant à elle placée à très court terme en euros et rémunérée sur la base de l'EONIA.

L'échéancier des actifs et des dettes financières à moins d'un an, 1 à 5 ans et au-delà, est présenté dans la note 8.2.3 de l'annexe des comptes consolidés.

- **Risques sur actions**

Le groupe ne détient aucun instrument de couverture du risque actions.

Le prix moyen d'acquisition des actions propres s'établit à 8,21 euros par action. Toute baisse du cours est sans impact sur le résultat du Groupe.

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe des risques de contrepartie sont essentiellement les placements financiers à court terme conclus auprès d'institutions financières.

L'ensemble de ces informations est repris dans la note 8.2.4 de l'annexe des comptes consolidés.

- **Risques matières**

Les matières premières utilisées pour la production d'encres pour la sérigraphie suivent le cours du pétrole. Le groupe est donc exposé aux variations du prix du pétrole. Ce risque n'est pas couvert.

Les Conséquences sociales et environnementales de l'activité (annexe 1) sont traitées en annexe du présent rapport.

Les Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels ENCREs DUBUIT SA ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

1-2 Les résultats

L'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 468 976,30 euros de la façon suivante :

Montant et origine des sommes affectées		Affectations proposées et postes concernés	
<u>Résultat 2007</u>		<u>Dotations au poste de</u>	
Bénéfice	468 976,29	- Réserve légale	
		- Report à nouveau	
<u>Autres prélèvements complémentaires</u>		Distribution de dividendes	628 200,00
- sur primes		Dividende global soit 0,20 euros par actions	
- sur réserves	132 673,71		
- sur report à nouveaux antérieurs	26 550,00		
TOTAL	628 200,00		628 200,00

Ainsi le dividende revenant à chaque action, sera de 20 centimes d'euros (avant prélèvements sociaux).

La distribution sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le paiement des dividendes

Ce dividende sera payable le 11 avril 2008.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés (L225-210 al4) à raison de ces actions, seraient affectées au report à nouveau.

Les distributions antérieures de dividendes (CGI 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	1 884 600 €	-	-
2005	1 884 600 €	-	-
2006	942 300 €	-	-

Les charges non déductibles fiscalement

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts soit la somme de 6 018 euros et l'impôt correspondant, soit 7 694 euros.

1-3 Le capital de la société**L'actionariat de la société (L.233-13)**

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 30 septembre 2007 plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 1/3%, 50%, 66 2/3%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

	Personnes détenant plus de :	DUBUIT INTERNATIONAL SARL	Famille DUBUIT	M. A. MAQUINGHEN
31/12/2006	% Capital social	33,33 %	15,00 %	5,00 %
	% des droits de vote	33,33 %	15,00 %	5,00 %
30/09/2007	% Capital social	33,33 %	15,00 %	5,00 %
	% des droits de vote	33,33 %	15,00 %	5,00 %

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

L'actionariat salarié :

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, au travers d'un fond commun de placement, les salariés détenaient 73 600 actions au 30 septembre 2007, soit 2,34 % du capital social. Au 31 décembre 2006, ils détenaient 65 300 actions, soit 2 % du capital social.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au point 5.9.1 « répartition du capital social » de l'annexe des comptes consolidés.

- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, en dehors de la sanction statutaire de privation des droits de vote qui peut être demandée lors d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 5% du capital ou des droits de vote en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2% et de tout franchissement de seuil supplémentaire de 0,5% du capital ou des droits de vote (*article 12 des statuts*).

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers du F.C.P.E. sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du F.C.P.E. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 16 décrites ci-dessous :

« La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée de quatre années par le Conseil de Surveillance.

Si un siège de membre du Directoire devient vacant, par suite de décès ou de démission, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois, ou modifier dans ce délai le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent ne pas être actionnaires.

Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale, sur proposition ou non du Conseil de Surveillance, ou par le Conseil de Surveillance lui-même, sans préavis. »

En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe concerné et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accords particuliers qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du directoire.

Participations réciproques

Il n'y a aucune participation réciproque à signaler.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité signé avec la société de bourse Gilbert Dupond, la société a procédé entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achats et de ventes d'actions propres comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 53.003
 - o Cours moyen d'achat : 7,94 €
- Nombre d'actions vendues : 48.456
 - o Cours moyen de ventes : 7,98 €
- Montant total des frais de négociation : néant

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 90 882 (dont 7 659 détenues dans le cadre du contrat de liquidité)

Valeur évaluée au cours d'achat : 734 758 euros

Valeur nominale (estimation au cours du 30 septembre 2007) : 605 274 euros

Motifs des acquisitions	% Capital
Animation de cours	1,68 %
Actionnariat salarié	
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	
Opération de croissance externe	
Annulation	

Autorisation en matière d'actionnariat salarié individuel

Pour permettre de poursuivre et mettre en place une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le Directoire à procéder à l'attribution d'actions gratuites comme suit :

Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

Nous vous proposons de déléguer au Directoire, pour une durée de 38 mois, la faculté de procéder dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le directoire au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition : d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le directoire aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français à la date d'attribution, le directoire ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues

Nous vous proposons de conférer au Directoire pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale ordinaire du 22 juin 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Encres Dubuit par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la

loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation donnée par la onzième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2007.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

En conséquence, nous vous proposons de fixer le montant maximal de l'opération à 4 711 500 euros. (Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

1-4 Les mandataires

LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Jacques MOUNIER	Président du Conseil de Surveillance	30/06/2006	2012	Néant	<i>Néant</i>
Michel RIGAUD	Vice-président du Conseil de Surveillance	30/06/2006	2012	Néant	<i>Néant</i>
Francine DUBUIT	Membre du Conseil de Surveillance	30/06/2006	2012	Néant	<i>Néant</i>
Christophe DUBUIT	Membre du Conseil de Surveillance	30/06/2006	2012	Salarié – missions de conseil informatique appliquées à la GPAO	<i>Dubuit Far East</i>

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Jean-Louis DUBUIT	Président du Directoire	22/12/2004	2008	Néant	<u>Directeur Général</u> : CTA <u>Président</u> : Machines DUBUIT Encres Dubuit Shanghai

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Jean-Louis DUBUIT (suite)	Président du Directoire	22/12/2004	2008	Néant	Gérant : SCI DU CER SCI JFL SCI JFM SCI CFD CHISPA II
Arnaud MAQUINGHEN	Membre du Directoire – Directeur Général	22/12/2004	2008	Directeur commercial	<u>Vice Président</u> : Encres Dubuit Shanghai <u>Gérant</u> : Screen Mesh
Jean-Pierre VIVES	Membre du Directoire – Directeur général	22/12/2004	2008	Directeur de la R&D	<u>Président</u> : Dubuit Canada Quebec Inc
Chrystelle FERRARI	Membre du Directoire – Directeur général	30/06/2006	2008	Directeur administratif et financier	Néant

Les nominations, renouvellements et ratifications de cooptations

Aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration par la présente assemblée.

La rémunération des mandataires

Le président du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de quatre membres, Madame Francine DUBUIT, Messieurs Jacques MOUNIER, Michel RIGAUD et Christophe DUBUIT. Seul le président du Conseil de Surveillance, Monsieur Jacques MOUNIER, perçoit une rémunération. Au titre de l'exercice 2007, le président du conseil de surveillance a perçu une rémunération fixe de 6 860,20 euros.

Les membres du directoire

§ Politique de fixation des rémunérations

Chaque membre du directoire perçoit une rémunération fixe au titre de l'exécution de son contrat de travail.

A compter du 1^{er} juillet 2006, les membres du directoire perçoivent au titre de leur mandat une rémunération variable qui est calculée sur la base du critère suivant :

- la réalisation du budget.

La rémunération variable brute de chaque membre est fixée à 12.000 euros par an. La rémunération variable versée aux membres du Directoire est fonction de la réalisation d'objectifs définis dans le budget d'ENCRES DUBUIT SA.

§ Rémunération au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante					
	Rémunérations					
	Fixe	Variable	Excepti- onnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	Total
<u>M. Jean Louis DUBUIT</u> - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	131.400 € 98.550 € 6.000 €	6.000 €				137.400 € 98.550 € 6.000 €
<u>M. Jean Pierre VIVES</u> - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	137.616 € 123.678 € 6.000 €	6.000 €			4.044 € 2.700 €	147.660 € 126.378€ 6.000 €
<u>M. Arnaud MAQUINGHEN</u> - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	131.103 € 98.327€ 6.000 €	6.000 €			3.600€ 2.700 €	140.703 € 101.027 € 6.000 €
<u>Mme Chrystelle FERRARI</u> - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	81.400 € 69.300 € 6.000 €	6.000 €			1.250 € 1.350 €	88.650 € 70.650 €

Régime de retraite :

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique à leur profit, ni d'engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Rémunération et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Madame Chrystelle FERRARI est bénéficiaire d'une attribution gratuite de 14 000 actions existantes Encres Dubuit, l'attribution effective devant intervenir sous condition le 1er février 2009.

§ Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Il est précisé que le Conseil de Surveillance a décidé de fixer le nombre d'actions gratuites que chacun des mandataires sociaux devra conserver au nominatif à l'expiration du délai de conservation de 2 ans, et ce jusqu'à la cessation de son mandat ou de ses fonctions, à 5 % de la totalité des actions gratuites attribuées à chacun.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Nom et prénom	Arnaud MAQUINGHEN
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur commercial
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	Néant
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers cédés	8.215
Prix moyen pondéré	8,20 €
Montant total des acquisitions	67.437,91 €
Le cas échéant, autres opérations à adapter :	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	
Prix moyen pondéré	
Montant total de l'opération	

1-5 Les commissaires aux comptes

Audit de France – Sodip ainsi que Monsieur Raymond CORNU démissionnent de leur mandat respectif de commissaire aux comptes titulaire et de commissaires aux comptes suppléant.

Nous vous suggérons de désigner pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 de nommer

SEC 3, ayant son siège social 10 rue Léon FROT, 75011 PARIS , en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire.

Yves CHAUMET domicilié 10 rue Léon FROT, 75011 PARIS, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

1-6 Les salariés

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Dans le cadre du plan d'intéressement des salariés, un fonds commun de placement « ENCREs DUBUIT » a été créé, et comprend au 30 septembre 2007 73 600 actions, soit 2,34 % du capital social.

1-7 Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L225-86 du code de commerce régulièrement autorisée par le Conseil de Surveillance.

Nos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes informations requises dans leur rapport spécial.

1-8 Conclusion

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif à votre directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Directoire

Annexes au rapport du directoire à l'assemblée générale du 21 mars 2008

Annexe 1 : Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Les indicateurs sociaux exposés ci-dessous ont été établis sur la base des obligations et recommandations de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) du 15 mai 2001 et du décret 2002-221 du 20 février 2002.

L'Emploi :

Evolution de l'effectif sur deux ans :

	30 Septembre 2007			31 décembre 2006
	Cadres, agents de maîtrise	Ouvriers et employés	TOTAL	
ENCRES DUBUIT	24	63	87	88
DUBUIT COLOR	2	61	63	52
ENCRES DUBUIT SHANGHAI	5	22	27	25
TINTAS DUBUIT	5	12	17	16
DUBUIT Canada	2	6	8	8
SCREEN MESH	1	4	5	5
TOTAL	39	168	207	194

Au 30 septembre 2007, le Groupe emploie 207 personnes, soit une progression des effectifs de plus de 6 % par rapport à 2006.

ENCRES DUBUIT ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel.

En 2007, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique.

Chez ENCRES DUBUIT SA, le nombre de licenciements pour un motif inhérent à la personne a été de 1.

L'ensemble du groupe, dans sa logique de maîtrise de la masse salariale, fait appel à des intérimaires, essentiellement pour la production.

Il n'y a pas eu chez ENCRES DUBUIT de plan de réduction des effectifs en 2007.

En France, ENCRES DUBUIT respecte la convention collective des industries chimiques.

Organisation du temps de travail

Le temps de travail est variable en fonction des différents pays et des différentes sociétés :

- 37 heures par semaine pour ENCRES DUBUIT,
- 1758 h/an pour Tintas DUBUIT,
- 44 h/semaine pour DUBUIT COLOR,
- 40 h/semaine pour DUBUIT CANADA,
- 40 h/semaine pour ENCRES DUBUIT Shanghai,
- 35 h/semaine pour SCREEN MESH.

L'ensemble est conforme aux législations sociales locales.

ENCRES DUBUIT SA a peu recours aux heures supplémentaires toutes catégories confondues. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2007 a été de 720 heures pour un montant brut de 8.520 €.

Le taux d'absentéisme (ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures travaillées) s'élève à 5,16 % cette année au niveau d'ENCRES DUBUIT SA. Le nombre d'heures travaillées au 30 septembre 2007 est de 129.000 heures.

Il comprend les absences présentées dans le tableau ci-dessous :

Motif (% calculé par rapport aux heures travaillées)	Total
Maladie	2,88 %
Accident de travail - trajet	0,28 %
Maternité	0,49 %
Evénements familiaux	0,09 %
Formation	0,44 %
Autres absences	0,98%
Total	5,16 %

Rémunération : évolution et égalité professionnelle

Rémunération – évolution

Chaque société du groupe a sa propre grille de salaires adaptée au marché du travail local.

Les augmentations sont fixées généralement une fois par an pour l'ensemble du personnel et sont fonction de l'évolution du coût de la vie.

Masse salariale du groupe pour 2006 : 4,648 mille euros

Masse salariale du groupe au 30 septembre 2007: 3,698 mille euros

Les charges sociales groupe se sont élevées à 1,287 mille euros en 2007.

Intéressement et participation

Les salariés d'ENCRES DUBUIT SA disposent d'un contrat d'intéressement et de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Des options de souscription d'actions ont été consenties par le Conseil d'administration le 14 février 2000, dont le détail est relaté dans le rapport spécial sur les options de souscription et achat d'actions.

Le Directoire du 1^{er} février 2007 a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés d'Encres DUBUIT SA et des dirigeants de ses filiales.

Egalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre hommes et femmes est strictement respectée en terme de salaires, à poste équivalent.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Comité d'Entreprise est composé de 4 membres.

Aucun conflit n'est à noter sur l'ensemble de l'exercice pour le groupe et le bilan des accords collectifs est satisfaisant.

Conditions d'hygiène et de sécurité

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, nous vous informons qu' ENCREs DUBUIT a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

Le nombre total d'accidents du travail avec arrêt a été de 4 en 2007.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux législations nationales de chaque société.

En France, le CHSCT est réuni régulièrement.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société emploie des travailleurs handicapés ou invalides partiels.

Œuvres sociales

Hormis en France (comité d'entreprise, dons à diverses associations), aucune œuvre sociale n'a été effectuée dans le groupe.

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2007 :

En milliers d'euros	
Montant consacré à la formation	36 K€
% de la masse salariale	1,60 %

Le nombre d'heures de formations dispensées en 2007 est de 574 heures.

Importance de la sous-traitance

L'ensemble de la production est effectué en interne. Il n'est donc pas fait appel à la sous-traitance, sauf dans le domaine administratif.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional – Relations avec les établissements d'enseignement et les associations

On ne note aucune mesure prise en faveur du développement régional et territorial et aucune relation avec les organismes d'insertion.

ENCREs DUBUIT (inclus SCREEN MESH) a versé en 2007, 160 K€ au titre de la taxe professionnelle.

Conséquences environnementales de l'activité

La démarche environnementale d'ENCREs DUBUIT s'applique à toutes les étapes de la vie de ses produits : conception, fabrication, utilisation et fin de vie.

Elle est l'un des fondements de la politique de gestion des risques d'ENCREs DUBUIT.

Cette démarche a pour objectifs principaux :

- le respect de la réglementation et des standards du Groupe ;
- la réduction des impacts environnementaux des sites et des produits du Groupe.

Ces objectifs sont assignés à l'ensemble des sociétés du Groupe ENCREs DUBUIT.

Les indicateurs ci-après illustrent la poursuite et les résultats au cours de l'exercice 2007.

La consommation de ressources en eau et énergie

	EAU (mètres cubes)	ENERGIE (KWH)
ENCRES DUBUIT SA	1 021	948 033
DUBUIT COLOR	1 298	214 641
TINTAS DUBUIT	106	21.071
DUBUIT Canada	165	150.40
ENCRES DUBUIT SHANGHAI	550	64 460

Le groupe ENCRES DUBUIT n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Les rejets dans l'air, l'eau, le sol sont conformes aux législations sanitaires locales. Le 5 novembre 2003, des mesures ont été effectuées sur les sols du site de MITRY MORY et aucun résultat ne dépasse le seuil de la valeur de sources sols (VDSS) définis par le BRGM. Quant aux rejets dans l'air les résultats sont conformes aux normes de la médecine du travail. L'ensemble des sites de production suit strictement les règles anti-pollution définies par l'organisme national CETESB.

La gestion des déchets

La gestion des déchets est traitée par des entreprises spécialisées extérieures au Groupe.

Aucune provision, garantie ou indemnité versée n'est enregistrée en comptabilité.

Annexe 2 - Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	30/09/2007 (9 mois)
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	1.254.800	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400
Nbre d'actions ordinaire	3.137.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000
Nbre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (HT)	18 168 722	18 414 336	16 547 482	16 425 654	11 684 032
Résultat av. impôt, particip., dotations aux amort. Et prov.	3 257 402	3 666 211	1 824 984	1 597 631	1 065 896
Impôt sur les bénéficiaires	943 510	996 292	428 191	319 090	382 435
Participation des salariés	143 857	177 369	0	0	14 609
Rés. Ap impôts, particip. Avant dot. Aux amortis. Et provisions	1 854 103	1 870 004	1 396 793	1 278 541	668 852
Résultat distribué	1 882 200	1 884 600	1 884 600	942 300	ND
Résultat par action					
Rés. Ap impôts, particip. Avant dot. Aux amortis. Et provisions	0,70	0,79	0,44	0,41	0,21
Rés. Ap impôts, particip., dot. Aux amortis. Et provisions	0,59	0,60	0,31	0,18	0,15
Dividende attribué	0,60	0,60	0,60	0,30	ND
Personnel					
Effectif moyen des salariés	104	98	93	88	87
Montant de la masse salariale	3 009 884	3 125 910	3 016 455	3 068 133	2 281 142
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 340 397	1 437 741	1 368 578	1 382 089	1 030 483

Annexe 3 - Inventaires des valeurs mobilières de placement détenues en portefeuille

Nombre	Nature	%	Société	Valeur Brute
790	Actions	65,83 %	TINTAS DUBUIT (Espagne)	301.376 €
259.999	Actions	100 %	DUBUIT COLOR (Brésil)	1.883.134
500	Actions	100 %	SCREEN MESH (France)	79.245
100	Actions	100 %	SCI JFM (France)	105.000
N/a	Actions	100 %	ENCRES DUBUIT SHANGAI (Chine)	745.877
163.507	Actions	100 %	9091-0712 QUEBEC Inc (Canada)	1074.710
	Actions	10 %	PUBLIVENOR (Belgique)	116.660
7.659	Action ENCRES DUBUIT (Contrat de liquidité)			51.392
83.223	Actions ENCRES DUBUIT détenues en propre			683.746
	OPCVM			2.964.373

Annexe 4 - Tableau des délégations pour les augmentations de capital

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en euros)	Augmentation (s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	22/06/2007	21/08/2009	4 000 000*	Aucune	Aucune	4 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	22/06/2007	21/08/2009	4 000 000*	Aucune	Aucune	4 000 000
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	22/06/2007	21/08/2009	10 % du capital	Aucune	Aucune	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	22/06/2007	21/08/2009	3% du capital	Aucune	Aucune	3% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	22/06/2007	21/08/2010	3% du capital	Aucune	Aucune	3% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	30/06/2006	29/08/2009	10 % du capital	Attribution de 10 000 actions, soit environ 0,32 % du capital	Attribution de 41 000 actions, soit environ 1,3 % du capital (à	environ 8,37 % du capital

* Plafond global

2 ASSEMBLEE GENERALE 2008

2-1 Rapport du Conseil de surveillance exercice clos au 30 septembre 2007

Conformément à la mission de Surveillance que nous confère la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion du Directoire pendant l'exercice écoulé.

Les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer nous ont été communiqués par le Directoire conformément à l'article 128 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour notre part, nos observations porteront sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance déclare, après avoir procédé aux vérifications et contrôles jugés opportuns n'avoir aucune observation particulière à formuler sur le rapport de gestion du Directoire tel qu'il vient de vous être présenté et qu'il a approuvé dans sa totalité.

Par ailleurs, il rappelle avoir approuvé en son temps l'ensemble des conventions visées à l'article 225-86 du Code de commerce et pour lesquelles le Directoire va solliciter votre approbation.

Le Conseil de Surveillance approuve es comptes présentés par le Directoire sur lesquels vus aurez à vous prononcer dans quelques instants.

Nous vous invitons en conséquence à approuver les résolutions qui vous sont proposées au cours de cette Assemblée Générale Mixte.

Le Président du Conseil de Surveillance

2-2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne

Ce rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil de surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société a été établi par le Président du Conseil de Surveillance et conformément aux dispositions du guide de mise en œuvre du cadre de référence « contrôle interne » destiné aux valeurs moyennes et petites et diffusé par l'AMF le 9 janvier 2008.

1 - Gouvernement d'entreprise et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance

ENCRES DUBUIT SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.1 Le conseil de surveillance (et éventuellement les comités)

- **Composition du conseil**

Le conseil de surveillance est composé de quatre membres élus pour 6 ans :

- Monsieur Jacques MOUNIER, président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Michel RIGAUD, vice-président,
- Madame Francine DUBUIT, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Christophe DUBUIT, membre du Conseil de Surveillance.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

- **Cumul des mandats**

<i>Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires</i>	<i>Mandat dans la société</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date de fin de mandat</i>	<i>Autre(s) fonction(s) dans la société</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe</i>
MOUNIER Jacques	Président du Conseil de Surveillance	30 juin 2006	2012	Néant	Néant	Néant
RIGAUD Michel	Vice président	30 juin 2006	2012	Néant	Néant	Néant
DUBUIT Francine	Membre du conseil de surveillance	30 juin 2006	2012	Néant	Néant	Néant
DUBUIT Christophe	Membre du conseil de surveillance	30 juin 2006	2012	Salarié – mission de conseil informatique appliquée à la GPAO	Néant	Salarié de DUBUT FAR EAST (Société étrangère)

- **Les conditions de préparation des travaux du conseil**

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport de ce dernier ont été transmis aux membres du conseil 5 jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

- La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit au minimum une semaine avant la tenue des réunions du conseil.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil de surveillance s'est réuni à 10 reprises en 2007. Au cours de ces réunions le Conseil a examiné et débattu de sujets récurrents tels que la marche des affaires sociales, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, divers engagements à conférer au profit de filiale, la situation financière du Groupe.

Au cours de l'exercice 2007, le conseil s'est tenu à trois reprises pour autoriser les opérations suivantes :

- L'investissement immobilier en Chine afin d'accompagner le développement d'ENCRES DUBUIT SHANGHAI (conseil de surveillance tenu le 1^{er} mars 2007),
- L'investissement lié à la protection incendie du site de production situé à Mitry Mory (France) (conseil de surveillance tenu le 1^{er} mars 2007),
- L'abandon de créance financier consenti par Encres Dubuit Sa au profit de sa filiale DUBUIT Canada (conseil de surveillance tenu le 30 septembre 2007),
- La contraction d'un emprunt moyen terme de 850.000 euros dédiés au financement des travaux liés au sprinklage de l'usine située à Mitry Mory (séance du 30 octobre 2007).

En règle générale les quatre membres du conseil sont présents.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance examinant l'arrêté des comptes sociaux et consolidés. Aucun des membres du comité d'entreprise n'a participé.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil de surveillance portant sur l'examen des comptes annuels (et des comptes semestriels).

Ils y ont effectivement participé.

- Le règlement intérieur du conseil

Il n'existe pas de règlement intérieur du conseil de surveillance.

- Evaluation des travaux du conseil

Il n'existe aucune procédure d'évaluation des travaux du conseil à ce jour. Il a été prévu de mettre en place au cours de l'année 2008 un questionnaire d'autoévaluation.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Il n'existe, à ce jour, aucun comité spécialisé.

1.3 Le Directoire

Le Directoire d'ENCRES DUBUIT comprend à ce jour 4 membres :

- Monsieur Jean-Louis DUBUIT, président du directoire,
- Messieurs Jean-Pierre VIVIES et Arnaud MAQUINGHEN, membres du directoire, directeurs généraux,
- Madame Chrystelle FERRARI, membre du Directoire, directeur général ;

nommés pour une durée de 4 ans expirant en 2008. Le Directoire d'ENCRES DUBUIT est chargé de la gestion de la société qu'il représente, de définir la stratégie de développement de la société et de mettre en œuvre ses orientations commerciales et financières en relation avec les acteurs opérationnels.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société conformément à l'objet social et dans la limite des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans ce cadre :

- les membres du directoire se tiennent régulièrement informés des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application des mesures proposées,
- ils veillent à l'engagement des actions correctives nécessaires,
- ils informent trimestriellement le conseil de surveillance sur l'évolution de l'activité et les points importants.

Trois des membres du Directoire d'ENCRES DUBUIT ont été désigné en qualité de Directeur Général dotés des mêmes pouvoirs que le Président du Directoire.

1.4. La rémunération des mandataires sociaux

1.4.1. Tableau récapitulatif

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société (les montants sont exprimés en valeurs brutes)					
	Rémunérations			Jetons de présence	Avantag es en nature	Total
	fixe	variable	exceptionnel le			
M Jean-Louis DUBUIT - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	131.400 € 98.550 € 6.000 €	6.000 €				137.400 € 98.550 € 6.000 €
M Jean-Pierre VIVES - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	137.616 € 123.678 € 6.000 €	6.000 €			4.044 € 2.700 €	147.660 € 126.378 € 6.000 €
Mme Chrystelle FERRARI - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	81.400 € 69.300 € 6.000 €	6.000 €			1.250 € 1.350 €	88.650 € 70.650 € 6.000 €
M Arnaud MAQUINGHEN - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	131.103 € 98.327 € 6.000 €	6.000 €			3.600 € 2.700 €	140.703 € 101.027 € 6.000 €

1.4.2. Rémunération des membres du Directoire

- **Politique de fixation des rémunérations**

Les rémunérations sont fixées en fonction des responsabilités de chacun.

- **Détermination de la part variable de la rémunération**

Conformément à la décision du conseil de surveillance, la part de rémunération variable est calculé sur la base du critère suivant :

- la réalisation des objectifs financiers définis dans le budget.

Au titre de l'exercice 2007, les objectifs fixés pour les membres du directoire ont été atteints, en conséquence les membres du Directoire ont perçu la somme totale de 24.000 €.

- **Avantages accordés aux dirigeants à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Il n'est consenti aucun avantage aux dirigeants en cas de cessation ou de changement de leurs fonctions.

- **Engagements de retraite complémentaire mis en place au bénéfice des mandataires sociaux**

Nous vous informons que les dirigeants mandataires sociaux bénéficient du même régime de retraite que celui des cadres dirigeants du groupe.

- **Plan d'attribution gratuite d'Actions**

- Ø **Plan n°1 :**

Le plan d'attribution d'actions gratuites n°1 a bénéficié à un salarié d'une entreprise liée à la société ENCREs DUBUIT. Aucun membre du Directoire n'a bénéficié des attributions gratuites d'actions du plan n°1.

- Ø **Plan n°2 :**

Le directoire en date du 1^{er} février 2007, a décidé d'attribuer 14.000 actions gratuites à Chrystelle FERRARI, directeur général membre du directoire d'Encres Dubuit Sa. La part attribuée représente 0,44 % du capital. La valeur de l'action au moment de son attribution a été évaluée à 8,05 euros.

Il a également déterminé les modalités d'attribution gratuite d'actions à ces mandataires sociaux de la manière suivante :

- condition de présence : le contrat de travail et / ou le mandat social liant Chrystelle FERRARI à la société devra être en vigueur à la date d'expiration de la période d'acquisition de deux ans soit le 1^{er} février 2009 ;
- conditions de performance : le montant des intérêts d'emprunt hors participation des salariés devra être inférieur aux produits nets sur cessions des valeurs mobilières déplacement et créances de l'actif immobilisé.

Les délais d'attributions définitives et de conservation fixés pour les plans d'attribution d'actions gratuites 1 et 2 sont les suivants :

- L'attribution des actions gratuites ne devient effective qu'au bout de deux ans à compter de la date de la décision d'attribution ;
- Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver les actions Encres Dubuit issues de cette attribution pendant un délai de deux ans à compter de leur attribution effective.

Il est rappelé que le conseil de surveillance doit en matière d'attribution d'actions gratuites :

- § Soit décider que les actions attribuées ne peuvent être cédées avant la cessation de fonction,
- § Soit fixer la quantité d'actions attribuées gratuitement qui doit être conservée au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

Nous n'avons pas tenu de conseil de surveillance quant au délai d'inscription au nominatif des attributions d'actions gratuites et la décision de ne pas céder les actions avant la cessation de fonction pour le plan n° 1.

Concernant le plan n° 2, le Conseil du surveillance du 30 janvier 2007 a décidé que les mandataires sociaux devaient conserver au nominatif au moins 5% des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Etat des attributions gratuites d'actions aux mandataires et salariés d'ENCRES DUBUIT

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre de actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action
Juillet 2006	30 juin 2006	17 juillet 2006	10 000	existantes	17 juillet 2008	8,60 euros
Février 2007	30 juin 2006	1 février 2007	41 000 ⁽¹⁾	existantes	1 février 2009	8,05 euros

(1) dont 14 000 actions attribuées à Chrystelle FERRARI, membre du Directoire, Directeur Général.

- **Options de souscription d'actions**

Le Conseil d'administration en date du 14 février 2000, a décidé d'attribuer 12.000 options de souscription d'actions à Monsieur Arnaud MAQUINGHEN, directeur général, membre du Directoire. La part attribuée à Monsieur Arnaud MAQUINGHEN est de 0,38 % du capital.

La valeur de l'action au moment de son attribution a été évaluée à 12 euros selon les modalités appliquées au société non cotée. En effet, ENCRES DUBUIT a été introduit au second marché de la bourse de Paris le 3 mars 2000 à un cours de 12 euros.

Les conditions d'exercice des options fixées par le Conseil d'Administration du 14 février 2000 sont les suivantes :

- avoir la qualité de salarié ou être titulaire d'un mandat social de la société ou des sociétés liées à la société au moment de levée de l'option,
- l'interdiction de lever les options avant l'expiration du délai de trois ans à compter du 14 février 2000.

Les principales caractéristiques du plan sont décrites ci dessous :

Tableau récapitulatif faisant apparaître l'ensemble des données des plans de stock options

Date de début d'exercice	14 février 2000
Date d'expiration	13 février 2010
Prix d'exercice	11,40 €
Nombre d'options à attribuer	0
Nombre d'options attribuées à l'origine	56 000
Nombre d'options exercées depuis l'origine	4 000

1.4.3. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Aucun jeton de présence n'est versé aux membres du Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Au titre de l'exercice 2007, il a perçu 6.860 euros.

2 - Les procédures de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne

Il appartient au directoire d'ENCRES DUBUIT de rendre compte au conseil de surveillance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction financière ;

En tant que de besoin, le conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait approprier en la matière.

2.1 Définition du contrôle interne

La Direction d'ENCRES DUBUIT appréhende le contrôle interne comme étant un ensemble de processus mis en œuvre tant par elle-même que par l'encadrement et le personnel de l'entreprise, avec pour objectif de conférer aux actionnaires et aux dirigeants une assurance raisonnable :

- que l'information financière délivrée est fiable,
- que les réglementations légales ou internes sont respectées,

que les principaux processus de l'entreprise fonctionnent efficacement et de manière efficiente.

L'un des objectifs du contrôle interne est également de prévenir et de maîtriser les risques d'erreurs et de fraudes.

Malgré toute la diligence que l'on peut apporter au contrôle interne, celui-ci ne peut que fournir une assurance raisonnable et non une garantie absolue, tant par les limites inhérentes à l'activité professionnelle de chaque collaborateur que par les contraintes extérieures à prendre en compte.

2.2 Environnement de contrôle

ENCRES DUBUIT a défini un ensemble de valeurs et de règles servant de ligne directrice à l'action et la prise de décision.

Ces valeurs sont reprises dans une brochure remise à chaque collaborateur dès son recrutement et forment la ligne directrice des prises de décisions de l'ensemble du personnel.

Ainsi chaque salarié se doit d'adhérer à ce code de bonne conduite qu'il applique au quotidien par le respect des règles incluses dans « le livret d'accueil d'ENCRES DUBUIT.

Ce document est complété par des règles et politique Groupe. Les principes d'organisation de cette politique couvrent les responsabilités des différents niveaux d'organisation et les principes de mise en œuvre pour l'amélioration de la performance.

La conduite des affaires intègre les règles de conduite dans les domaines suivants : respect de la loi et de la réglementation, prévention des conflits d'intérêts, respect de la personne et de l'environnement, protection des actifs du groupe, transparence financière, importance du contrôle interne, mise en œuvre des bonnes règles de conduite et traitement des manquements au respect de ces règles.

3 - Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif : de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées et de la sincérité et de la fidélité de l'information financière communiquée par le Groupe, et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IFRS à partir des données comptables préparées sous la responsabilité des dirigeants des différentes filiales. Les points les plus sensibles font l'objet de travaux centralisés au siège.

La société utilise un logiciel de consolidation comptable commercialisé par le groupe CEGID.

La production comptable, les encaissements de fonds et les règlements effectués sont traités principalement au siège social de Mitry Mory, à l'exception des filiales du groupe qui traitent leurs opérations, les services d'ENCRES DUBUIT venant en contrôle et en expertise.

Les déclarations fiscales et sociales des sociétés hors de France sont traitées ou contrôlées par des cabinets comptables locaux. Les comptes semestriels et annuels des sociétés du Groupe font l'objet d'un audit par des cabinets comptables.

Le contrôle de gestion opérée sur les filiales, la gestion globale des flux de trésorerie, le pilotage centralisé de l'endettement externe et de son encours, ainsi que de la contrôle semestriel de la rentabilité de chaque unité opérationnelle, contribuent fortement à la qualité de l'information financière.

4 - Démarche d'analyse des risques

Le contrôle interne s'appuie sur une démarche d'analyse des risques menée par les directions des entités juridiques ou opérationnelles dans le cadre notamment de l'élaboration des budgets annuels et du suivi de la marche des affaires.

A cela s'ajoute une analyse de risques formalisée conformément à la loi de sécurité financière. Cette analyse a pour objet :

d'identifier les processus et les méthodes ayant une incidence sur l'information financière,

- de recenser les risques associés à ces processus et ces méthodes relatifs à la fiabilité de l'information financière, à la protection des actifs et à la détection et la prévention d'éventuelles fraudes.
- Cette analyse permet ainsi de disposer d'un référentiel de contrôle interne amélioré d'année en année.

La Direction Générale, proches des niveaux opérationnels et aidée par le département qualité, s'assure que les processus décisionnels et les opérations sont correctement mis en œuvre.

Au-delà des règles et méthodes, un suivi des performances de chaque entité, des contacts permanents formels en réunions et informels avec les responsables de chaque niveau tant fonctionnels qu'organisationnels, permet à ENCREs DUBUIT de remplir son rôle de société – mère, en détectant les éventuelles anomalies, en organisant les corrections ou adaptations nécessaires et en adoptant si besoin les procédures en conséquence.

∨ Evaluation des risques

Toute l'entreprise est par nature confrontée à un ensemble de risques internes et externes qui peuvent entraver la réalisation de ses objectifs, risques qui doivent être appréhendés, analysés et traités.

Les principaux risques recensés et auxquels la société doit faire face sont les suivants :

- Les risques liés à l'environnement économique

La conjonction de plusieurs phénomènes :

- Ø l'évolution du prix du baril de pétrole,
- Ø la faiblesse du dollar face à l'euro,
- Ø La maturité du marché sérigraphique européen
- Ø crée une tension sur les prix de ventes des produits dédiés au marché de la sérigraphie.

- Les risques liés aux évolutions réglementaires

La réglementation concernant les composants (produits chimiques) de nos encres évolue régulièrement. Nos services de recherche et développement assure une veille permanente afin de s'assurer que les produits commercialisés respectent les normes environnementales européennes ou locales en vigueur.

- Les risques opérationnels

Clients – La grande diversité du portefeuille de clients conjuguée à l'assurance crédit couvrant une large part d'entre eux, procure une sécurité de fait contre les non-paiements. A cela s'ajoute une analyse permanente des encours et des actions de recouvrement.

Fournisseurs et prestataires – Indépendant ENCREs DUBUIT peut adapter facilement sa politique d'achat et éviter ainsi d'être tenu et tributaire d'un fournisseur ou d'un prestataire.

Investissements – La quasi-totalité des investissements font l'objet d'une étude et d'une validation par la Direction Générale.

Systèmes d'information – Les systèmes d'informations font l'objet d'un suivi et d'évolutions permanentes afin de s'assurer de leur efficacité, de l'intégrité et de la sécurité des informations.

- **Les risques d'assurance**

La gestion des risques assurables est centralisée pour l'ensemble du Groupe par le service Juridique, qui dépend du département Financier.

Les montants déclarés sont fondés sur une estimation réalisée par un cabinet d'expertise indépendant.

Un audit concernant la responsabilité civile produit mené en juillet 2006 a conclu à « une bonne maîtrise du processus de fabrication.

La compagnie d'assurance responsabilité civile produits publie une liste nominative de substances de matières premières non assurables. La société s'assure que ces produits ne sont pas utilisés par le Groupe ou dans des proportions ne présentant pas de danger.

- **Les risques financiers**

L'exposition aux **risques de change** est très faible car le Groupe :

- opère pour 60,44 % de son activité en zone euro et pour le solde 11 % en Asie, 25 % sur le continent américain et 4 % en Afrique,
- et la quasi-totalité des flux dans chaque pays est domestique et traitée en monnaies locales.

Les engagements financiers y compris les engagements hors bilan, résultent des décisions d'investissement. Ils font l'objet d'un suivi permanent et d'un inventaire semestriel dans le cadre des clôtures comptables.

- **les risques sur actions**

L'exposition au risque sur actions est particulièrement faible. ENCREs DUBUIT SA détient 90.882 actions en autocontrôle, soit seulement 2,89 % du capital.

- **les risques juridiques**

L'activité n'est soumise à aucun agrément, ni réglementation particulière.

Droit des sociétés :

Le service Juridique centralise et assure le suivi de la correcte application du droit des sociétés au sein du Groupe. Avec l'aide de cabinets conseils, il est aussi en charge de la veille juridique.

Gestion des contrats :

Le service Juridique a un rôle d'expert et intervient à ce titre sur l'ensemble des contrats, sauf délégation identifiée (contrats de travail par le département Personnel, contrats de façonnage par les départements concernés, contrats d'emprunt par la Trésorerie. Il a la charge du suivi de la vie des contrats et gère les dénonciations. Il établit un reporting trimestriel à destination de la Direction Générale.

Suivi des litiges :

Le service Juridique gère l'ensemble des litiges du Groupe qui doivent être communiqués à l'exception des litiges prud'homaux qui sont de la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines. Il reporte au Directoire au minimum trimestriellement et communique les informations pour l'évaluation des provisions correspondantes à intégrer aux états financiers.

La protection des droits de la propriété intellectuelle est également de vigueur. Le dépôt des marques et des logos, le dépôt des noms de domaines sont réalisés dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

- **Les risques environnementaux**

Un service Sécurité et Environnement est en charge d'identifier et de prévenir les risques liés à la sécurité physique et environnementale. Il s'assure du respect des contraintes en matière de sécurité. La société prend toutes les dispositions afin de minimiser ces risques par l'aménagement des locaux et par la préparation du Plan d'Opération Interne qui organise la gestion des alertes.

L'activité d'ENCRES DUBUIT SA est soumise à déclaration auprès de la DRIRE.

Globalement, la sécurité est largement prise en compte dans la société. L'implication du CHSCT est de plus en plus forte, ce qui permet de favoriser les prises de conscience de tout le personnel et d'accroître la participation de tous les services.

Le suivi et le reporting des litiges sont assurés en permanence par la Direction Financière en liaison avec les conseils extérieurs. Un état de suivi et de synthèse est établi semestriellement. L'impact financier de ces litiges est étudié puis validé par la Direction Générale.

Le président du Conseil de Surveillance

2-3 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance (exercice clos le 30 septembre 2007)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société ENCREs DUBUIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- Prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 14 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

AUDIT DE FRANCE - SODIP

Représentée par :

Jean-Philippe HOREN

Nathalie BOLLET

2-4 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2008

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale mixte le 21 mars 2008 au siège social à 16 heures à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A caractère ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 30 septembre 2007 incluant le rapport de gestion du groupe, Rapport du Conseil de Surveillance, Rapport du président du Conseil de Surveillance,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Nomination de commissaires aux comptes en remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

A caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux),
- Pouvoirs pour formalités.

2-5 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2008

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2007 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 468.976,29 Euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 6.018 Euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2007 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 892.682 Euros.

Troisième résolution - Conventions des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice	468.976,29 €
Report à nouveau antérieur :	26.550,00 €
Prélèvement sur les réserves (autres réserves) :	132.673,71 €

Affectation

Dividendes :	628.200,00 €
--------------	--------------

L'Assemblée Générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,20 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le paiement des dividendes sera effectué le 11 avril 2008.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2004	1 884 600 €	-	-
2005	1 884 600 €	-	-
2006	942 300 €	-	-

Cinquième résolution – Remplacement un co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant démissionnaires

L'assemblée Générale prend acte de la démission de Audit de France – SODIP de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et de la démission de Monsieur Raymond CORNU de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant de la société.

L'assemblée Générale désigne, pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 :

- SEC 3, ayant son siège social 10 rue Léon FROT, 75011 PARIS , en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire,
- Yves CHAUMET domicilié 10 rue Léon FROT, 75011 PARIS, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant.

SEC 3 et Yves CHAUMET qui n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ont déclaré accepter leurs fonctions.

Sixième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale ordinaire du 22 juin 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Encres Dubuit par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation donnée par la onzième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2007.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 711 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Septième résolution – Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.
- Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Directoire a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le Directoire ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Huitième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à la Société Générale, Département des titres, Service des Assemblées Générales, 32 rue du Champ de Tir - BP 81236 - 44312, Nantes Cedex 3 (Télécopie 02 51 85 57 01) en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes, sera adressé aux actionnaires nominatifs.

Les actionnaires au porteur devront, par lettre recommandée avec accusé de réception, demander à la Société Générale, Département des titres, Service des Assemblées Générales, 32 rue du Champ de Tir - BP 81236 - 44312, Nantes Cedex 3 (Télécopie 02 51 85 57 01), de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de la Société Générale le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'assemblée.

Le Directoire

3 COMPTES CONSOLIDÉS

3-1 Comptes de résultat consolidés comparés

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires	7	18 476	24 702	23 674
Coûts des biens et services vendus (1)		7 394	10 399	9 578
Marge brute d'exploitation		11 082	14 303	14 096
	<i>en % du CA</i>	<i>59,98%</i>	<i>57,90%</i>	<i>59,54%</i>
Charges de personnel		5 491	6 896	6 928
Charges externes		3 804	4 542	4 381
Impôts et taxes		418	594	524
Dotations aux amortissements		454	632	664
Dotations aux provisions		-248	-76	16
Autres produits et charges d'exploitation		-52	-42	-26
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4.1	1 215	1 757	1 609
	<i>en % du CA</i>	<i>6,58%</i>	<i>7,11%</i>	<i>6,80%</i>
Autres produits et charges non courants	4.2	-271	519	157
Perte de valeur des immo. Incorporables		41		20
RESULTAT OPERATIONNEL	4.1	1 444	1 238	1 432
	<i>en % du CA</i>	<i>7,82%</i>	<i>5,01%</i>	<i>6,05%</i>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		183	162	113
Coûts de l'endettement financier brut		75	103	122
Coût de l'endettement financier net	4.3	107	59	-8
Autres produits et charges financiers	4.4	53	81	-92
Charge d'impôt	4.5	545	438	519
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence				
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		953	778	996
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net :		953	778	996
part de groupe		892	738	948
intérêts minoritaires		61	40	47
Résultat par actions	4.6	0,29	0,24	0,31
Résultat dilué par actions		0,29	0,24	0,31

(1) Net des dotations et reprises sur provisions pour stocks

3-2 Bilans consolidés comparés**ACTIF**

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	5.3	6 388	6 055	6 648
Immeubles de placement				
Goodwills	5.2	2 532	2 573	2 573
Immobilisations incorporelles	5.1	71	62	64
Titres de participation (net)	5.5.1	117	117	0
Titres mises en équivalence				
Autres actifs financiers	5.5.2	44	47	42
Impôts différés actifs	5.6	98	40	35
Autres actifs non courants				
ACTIF NON COURANT		9 250	8 894	9 362
Stock, produits et services en cours	5.7	4 473	4 761	4 911
Clients et autres débiteurs	5.8	6 197	6 354	5 409
Impôt courant	5.8	75	261	219
Autres actifs courants	5.8	86	77	68
Produits dérivés ayant une juste valeur positive				
Titres négociables	5.11	2 964	4 236	4 566
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.11	4 792	3 722	4 494
ACTIF COURANT		18 587	19 412	19 667
TOTAL ACTIF		27 837	28 306	29 029

PASSIF

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Capital souscrit		1 256	1 256	1 256
Primes d'émission		3 946	3 946	3 946
Réserves		14 363	14 551	15 414
Ecart de conversion		-336	-505	-396
Résultat		893	739	949
Capitaux propres - Part Groupe	5.9	20 122	19 987	21 169
Prime de remboursement des obligations				
Intérêts minoritaires		596	556	532
Capitaux Propres		20 717	20 543	21 701
Emprunts et dettes financières long-terme	5.11	827	1 386	1 754
Impôts différés passifs	5.6	251	253	330
Provision pour retraite	5.10.1	12	9	8
Provisions (non courant)	5.10	249	538	107
Autres passifs non courants				
Passif non courant		1 339	2 186	2 199
Fournisseurs et autres créditeurs		4 795	4 798	4 232
Emprunts court-terme	5.11	624	533	686
Impôt courant		310	144	146
Autres passifs courants		2	2	
Provisions (courant)		51	100	64
Passif Courant	5.12	5 782	5 577	5 129
TOTAL PASSIF		27 837	28 306	29 029

3-3 Tableaux de Flux de Trésorerie consolidés comparés

En milliers d'Euros	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Résultat net consolidé	954	778	996
o Résultat net part de groupe	893	739	949
o Résultat des minoritaires	61	40	47
- Résultat des sociétés mises en équivalence			
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	205	1 125	719
- Dotations nettes aux provisions et amortissements des immobilisations et écarts d'acquisition	172	1 093	603
- Ajustements sur exercices antérieurs		-38	
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
- Variation des impôts différés	44	-82	48
Plus et moins values de cession nettes d'impôt	-10	152	68
Marge brute d'autofinancement	1 159	1 903	1 715
Variation du besoin en fonds de roulement (hors variat° des ID)	792	-339	139
Flux liés à l'exploitation	1 951	1 564	1 854
<u>Opération d'investissement :</u>			
- Acquisitions d'immo. Incorporelles	-8	-7	-14
- Acquisitions d'immo. Corporelles	-724	-431	-1 429
- Cessions des immo. Incorp. Et corporelles	20	235	6
- Acquisitions des immo. Financières	-38	-315	-248
- Cessions des immo. Financières	14	329	264
Trésorerie nette acquisitions de filiales, Incidences des variations de périmètre		-117	
Flux de trésorerie liés aux investissements	-735	-305	-1 420
<u>Opérations de financement :</u>			
- Augmentation de capital			5
- Dividendes versés aux actionnaires	-916	-1 833	-1 830
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-21	-16	-14
- Encaissements provenant d'emprunts	18	222	826
- Remboursement d'emprunts	-550	-859	-700
Flux de trésorerie liés aux financements	-1 469	-2 485	-1 713
Variation de trésorerie calculée	-253	-1 227	-1 279
Trésorerie à l'ouverture	7 808	9 042	10 135
Trésorerie à la clôture	7 546	7 808	9 042
Incidences des variations des cours des devises	-10	-7	186
Variation de trésorerie constatée	-253	-1 227	-1 279

3-4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves conso.	Titres d'auto- contrôle	Résultat de l'exercice	Ecart de convers°	Capitaux propres part de groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidés
Situation au 31 décembre 2004 (IFRS)	1 256	3 946	16 069	-849	1 906	-1 065	21 263	493	21 756
Affectation du résultat 2004			1 645		-1 645		0		0
Distribution de dividendes			-1 830				-1 830	-13	-1 844
Résultat au 31 décembre 2005					949		949	47	996
Augmentation / réduction de capital							0		0
Conversion d'obligations en actions							0		0
Variation des écarts de conversion						669	669		669
Variation des titres propres				119			119		119
Autres variations (2)			261		-261		0		0
Variation de périmètre (3)							0	5	5
Situation au 31 décembre 2005	1 256	3 946	16 145	-731	949	-396	21 169	532	21 701
Affectation du résultat 2005			949		-949		0		0
Distribution de dividendes			-1 835				-1 835	-16	-1 851
Résultat au 31 décembre 2006					739		739	40	778
Augmentation / réduction de capital							0		0
Conversion d'obligations en actions							0		0
Variation des écarts de conversion						-109	-109	0	-109
Variation des titres propres				24			24		24
Autres variations (2)							0		0
Variation de périmètre (3)							0		0
Situation au 31 décembre 2006	1 256	3 946	15 259	-707	739	-505	19 987	556	20 543
Affectation du résultat 2006			739		-739		0		0
Distribution de dividendes			-916				-916	-21	-937
Résultat au 30 Septembre 2007					893		893	61	954
Augmentation / réduction de capital							0		0
Conversion d'obligations en actions							0		0
Variation des écarts de conversion						169	169		169
Variation des titres propres (1)				-12			-12		-12
Autres variations (2)							0		0
Variation de périmètre (3)							0		0
Situation au 30 septembre 2007	1 256	3 946	15 082	-719	893	-336	20 122	596	20 717

(1) Il s'agit de l'annulation des actions "Encres DUBUIT" auto détenues - 83.223 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et 7.659 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité - et du retraitement des plans 2006 et 2007 d'attribution d'actions gratuites.

(2) "Autres variations" : impacts résultats liés aux retraitements IFRS et reclassés en réserve conso.

(3) Quote-part des minoritaires dans le capital de "Dubuit Digital" créée en 2005

3-5 Notes annexes aux comptes consolidés

1 - Informations générales et faits marquants

1.1 - Activité du Groupe

Cotée sur le compartiment C de l'Eurolist (code ISIN FR0004030708), Encres DUBUIT s'impose comme le spécialiste des encres de hautes technologies. S'appuyant sur des applications multiples allant des nouvelles technologies au marquage industriel, Encres DUBUIT s'adresse à une clientèle de grands comptes internationaux dans les secteurs aussi variés que la cosmétique, l'automobile, le textile ou la communication... Encres DUBUIT poursuit une stratégie offensive à l'international qui représente plus de 60% de son activité.

1.2 - Faits marquants de l'exercice

Lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2007, les actionnaires ont voté la modification des dates d'ouverture et de clôture d'exercice de la société ENCREs DUBUIT SA .

Exceptionnellement l'exercice 2007 est constitué de 9 mois, il débute le 1^{er} janvier 2007 et est clos le 30 septembre 2007. Pour les exercices futurs, les dates d'ouverture et de clôture seront respectivement le 1^{er} octobre de l'année N et le 30 septembre de l'année N+1.

2 - Evolution du périmètre du Groupe

Il n'y a pas eu de modification du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007.

3 - Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes consolidés d'Encres DUBUIT et de ses filiales (« le Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2007, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 septembre 2007.

Le Directoire , lors de sa séance du 17 décembre 2007, a arrêté les états financiers consolidés au 30 septembre 2007. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 21 mars 2008.

Les comptes consolidés d'Encres DUBUIT et de ses filiales publiés avant l'exercice 2005, étaient établis depuis le 1^{er} janvier 2000 en conformité avec les « nouvelles règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés », approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2004, à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS :

- Non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004,
- Non-reclassement des réserves de conversion au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées,
- Non-réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles au 1^{er} janvier 2004,
- Non-comptabilisation des plans de stocks option antérieur au 7 novembre 2002.

Par ailleurs, les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Aucune application anticipée des normes comptables ou amendements de normes existantes au 30 septembre 2007 dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2007, n'a été effectuée.

3.1 - Présentation des états financiers

Le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres sont présentés conformément à la recommandation CNC 2004-R02 du 27 octobre 2004.

La présentation du bilan est conforme à la norme IAS 1. Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

3.2 - Périmètre et Méthodes de consolidation

∨ Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 30 septembre 2007.

ENCRES DUBUIT consolide par intégration globale l'ensemble des sociétés du groupe dans la mesure où elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

∨ Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données dans certaines notes de l'annexe notamment les éléments suivants :

- les provisions,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur.

∨ Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers (IAS 21)

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

La conversion des comptes des filiales étrangères est faite au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat. La différence est affectée au compte « écart de conversion ». Ce poste concerne les filiales canadiennes, chinoise et brésiliennes.

∨ Opérations en monnaie étrangère (IAS 21 – IAS 39)

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

3.3 - Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 Compte de résultat

✓ Chiffre d'affaires (IAS 18)

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.

✓ Marge brute et résultat opérationnel

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des biens et services vendus, ce dernier correspond pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- § le coût de l'endettement financier net,
- § les autres produits et charges financiers,
- § l'impôt sur les résultats,
- § la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

✓ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Encres DUBUIT.

- Plans de souscriptions d'actions :

Des options de souscription d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées n'a pas été déterminée dans la mesure où elles ont été octroyées antérieurement au 7 novembre 2002 (exception prévue dans la norme IFRS 1 quant à l'application rétrospective des IFRS en matière de stock-options).

- Plans d'attribution d'actions gratuites :

Deux plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place par le Directoire d'ENCRES DUBUIT. Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'actions gratuites, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide d'un modèle mathématique de type Black & Scholes à algorithme trinomial, tenant compte notamment du nombre d'options potentiellement exerçable à la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition des droits de quatre ans, la juste valeur des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

✓ Imposition différée (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif de leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, des déficits fiscaux, et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultats des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

▼ **Résultat par action (IAS 33)**

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part de groupe rapporté au nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice diminué des actions propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les options de souscription d'actions.

3.3.2 Actif non courant

▼ **Immobilisations corporelles (IAS 16)**

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisés comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation prévisible des actifs. Les terrains ne sont pas amortis. Le montant amortissable des actifs est déterminé après déduction de la valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative. La valeur résiduelle est estimée par comparaison avec celle d'actifs similaires qui sont parvenus à la fin de leur durée d'utilité et qui sont exploités dans des conditions similaires.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	
- Gros oeuvre	20 ans
- Installations générales techniques	15 ans
- Second oeuvre	12 ans
- Agencements	10 ans
Matériel et outillage industriel	
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la mise en service du bien.

Des tests de dépréciation sont réalisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur (cf suivi des actifs). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est enregistrée.

▼ **Contrats de location-financement (IAS 17)**

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe ENCRES DUBUIT supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles pour la valeur du bien et sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation. Au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de crédit bail ou d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire. Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif en fin de contrat, l'actif est amorti sur la durée de vie la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

▼ **Immobilisations incorporelles (IAS 38)**

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

§ Les frais de développement

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

§ Les marques

La norme IAS 38 considère qu'un actif incorporel a une durée de vie indéfinie si, sur la base de critères pertinents, il n'existe pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle cet actif génère des flux de trésorerie. S'appuyant sur cette définition, le Groupe considère que la marque dont il est propriétaire et qui figure à son bilan (DUBUIT) constitue un actif incorporel à durée de vie indéfinie.

Par conséquent les marques portées à l'actif ne sont plus amorties depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation pratiquée annuellement. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

§ Autres immobilisations incorporelles : elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. ; elles comprennent les logiciels dont les durées d'amortissement prévues varient de 1 à 5 ans.

▼ **Goodwill (IFRS 3) – Ecarts d'acquisition**

Le goodwill correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de titres de celle-ci et la part du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de prise de participation. Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif en goodwill. Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produit.

Les goodwill, à compter du 1^{er} janvier 2004, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel.

▼ **Suivi des actifs (IAS 36)**

Les goodwill et les immobilisations à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation des actifs » au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur à chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT.

Il a été déterminé que le groupe n'est constitué que d'une seule unité génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés (méthode des « discounted cash-flows » - DCF).

Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

▼ **Participations dans les entreprises associées et actifs financiers non courants (IAS 32-39)**

Les participations dans les entreprises associées sont classées comme « actifs financiers en juste valeur par résultat ». Cette classification implique l'évaluation des participations dans les entreprises associées à leur juste valeur et la comptabilisation au compte de résultat de toute variation de cette juste valeur.

L'évaluation des participations à leur juste valeur est fondée sur l'utilisation de la méthode des comparables et de la méthode des flux futurs actualisés.

La juste valeur retenue est la plus faible des deux valeurs obtenues en appliquant chacune de ces deux méthodes.

La méthode des comparables consiste à déterminer une valeur d'entreprise en appliquant à plusieurs indicateurs (chiffre d'affaires, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation) les multiples observés sur un panel de sociétés cotées comparables à la société à évaluer.

La méthode des flux futurs actualisés consiste à déterminer une valeur d'entreprise en actualisant les free cash flows futurs sur une période de 5 ans et en intégrant une valeur terminale actualisée. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Le Groupe ENCRES DUBUIT ne détient pas de titres de participation non consolidés dans les entreprises associées à la clôture de l'exercice 2007.

Les autres actifs financiers non courant incluent les prêts, les dépôts et cautionnements, les participations diverses dans lequel le groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

▼ **Autres actifs non courant**

Les impôts différés actif sont reclassés en actif non courant.

3.3.3 Actifs courants

▼ **Stocks et travaux encours (IAS 2)**

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier les frais de douane et de transport.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, concourant à la production. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais financiers, de frais commerciaux, de frais de recherche et développement, ni de coût de sous activité.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

▼ **Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

▼ **Actifs financiers de gestion de trésorerie (IAS 32-39, IFRS 7)**

Ils comprennent les placements de trésorerie négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La valorisation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

▼ **Disponibilités**

Cette rubrique regroupe uniquement les comptes courants bancaires.

3.3.4 Capitaux propres

▼ **Actions propres (IAS 32-39)**

Les titres auto détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition et leurs variations de valeur ne sont pas enregistrées. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

3.3.5 Passif courant, non courant

▼ **Provisions courantes, non courantes (IAS 37et IAS 11) :**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont constituées conformément à la norme IAS 37, pour couvrir les obligations liées à des événements survenus avant l'arrêté des comptes, s'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle normal d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance de retournement. Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, la provision pour garantie client.

▼ **Dettes financières courantes, non courantes (IAS 32-39)**

Les dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les emprunts liés au contrat de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 et la participation due aux salariés.

▼ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les provisions pour avantages au personnel concernent d'une part les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble du Groupe et d'autre part les engagements en matière de médailles du travail correspondant à une prime en fonction de l'ancienneté des salariés. Ceux-ci sont calculés d'après les règles fixées par la convention collective applicable.

L'intégralité de l'engagement, au titre de l'indemnité retraite, de la société mère est couverte par un contrat d'assurance à cotisations définies. Ces sommes sont régulièrement complétées afin d'être progressivement ajustées au montant des engagements, la politique du Groupe étant d'externaliser au maximum ces engagements, dans la mesure du possible. Son obligation se limite, donc, au montant qu'elle s'engage à payer à la compagnie d'assurance. En conséquence le risque actuariel et le risque de placement n'incombent pas à la société.

Dans les filiales du Groupe, la législation locale n'impose pas le versement d'indemnités en cas de départ à la retraite.

Les engagements ainsi que les actifs de couverture et la charge de l'exercice sont évalués suivant la méthode dite « des unités de crédit projetées » conforme à la norme IAS 19. Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur des actifs de couverture sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

3.3.6 Information sectorielle (IAS 14)

Un secteur d'activité est un sous-ensemble de l'entreprise fournissant des biens ou des services exposés à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activités.

Le Groupe ENCRES DUBUIT exerce son activité dans un secteur unique qui répond à la définition de la norme : la commercialisation d'encre et de produits accessoires. Il constitue le niveau primaire de l'information sectorielle.

Les zones géographiques (France, Europe hors France, le continent américain, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-orient, et autres pays) constituent le niveau secondaire de l'information sectorielle.

L'application de la norme IAS 14 n'induit pas de différences avec les normes françaises dans la mesure où le groupe n'a qu'une activité : la commercialisation d'encre et de produits accessoires dédiés au marché de la sérigraphie.

4 - Notes relatives au compte de résultat

4.1 - Résultat opérationnel

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffres d'affaires	18 476	24 702	23 674
Coûts des biens et services vendus	7 394	10 399	9 578
MARGE BRUTE	11 082	14 303	14 096
	59,98%	57,90%	59,54%
Charges externes	3 804	4 425	4 381
Charges de personnel	5 278	6 896	6 719
Personnel extérieur à l'entreprise	213	117	209
Impôts et taxes	418	594	524
Autres produits et charges	-52	-42	-26
Amortissements	454	632	664
Dotations nettes aux provisions	-248	-76	16
Charges opérationnelles	17 261	22 945	22 065
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 215	1 757	1 609
	6,58%	7,11%	6,80%
Autres produits et charges non courants	-271	519	157
Perte de valeur des goodwill	41	0	20
RESULTAT OPERATIONNEL	1 444	1 238	1 432
	En % du CA	7,82%	5,01%
		6,05%	

Les frais de personnel intègrent les sommes dues au titre de la participation des salariés et du contrat d'intéressement du personnel au résultat de la société ENCREs DUBUIT SA.

Le détail des sommes est présenté dans le tableau suivant :

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Intéressement	277	296	303
Participation des salariés	15		

Les dotations nettes aux provisions se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Dotations nettes aux provisions			
Dépréciations clients	-40	-115	94
Risques et charges divers	-208	39	-78
Total (I)	-248	-76	16
Dépréciations stock (1)	79	26	-6

(1) inclus dans le montant "des coûts des biens et services vendus"

4.2 - Autres produits et charges opérationnelles

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations	-10	152	68
Honoraires non liés à l'activité			60
Provisions pour risques et charges (1)	-135	414	33
Autres produits et charges exceptionnels	-126	-47	-4
Total autres produits et charges non courants	-271	519	157
Dépréciation des écarts d'acquisition	41		20
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-230	519	177

(1) dont reprise de provisions non utilisée -135

o Autres produits et charges exceptionnels

Cette ligne du compte de résultat reprend les produits liés au dénouement des litiges fiscaux avec l'administration Brésilienne.

o Détail des litiges fiscaux et sociaux :

Au titre de l'exercice 2006, des provisions pour risques et charges ont été constituées à hauteur de 414 mille euros. Le dénouement de certains de ses litiges a permis une reprise de provision de 313 mille euros dont 134 mille euros n'ont pas été consommés.

o Dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie établis à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les divisions du Groupe. Au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance de 2,5 %. L'actualisation de ces flux est effectuée au taux de 15 % au 30 septembre 2007, sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ces tests ont donné lieu à une dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition d'un montant de 41 K€.

4.3 - Coût de l'endettement financier net

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Coût de l'endettement financier brut (1)	-75	-103	-122
Produits de la trésorerie et équivalent (2)	183	162	126
Coût de l'endettement financier net	107	59	4

(1) inclus un ajustement lié à l'application de la norme IAS 17

0,3

(2) dont juste valeur des instruments financiers

-25,9

13,9

12,0

4.4 - Résultat financier

(En milliers d'Euros)	31/12/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Produits financiers	63	82	214
Profits de change	39		145
Autres produits financiers	24	78	65
Reprises de provisions financières		3	4
Charges financières	117	163	135
Perte de change	27	84	30
Autres charges financières	90	79	104
Dotations aux amort. & prov financières			1
Résultat financier	53	-81	-79

4.5 - Impôts sur les bénéfices

- o Ventilation de la charge d'impôt

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Impôts courants	502	519	471
Impôts différés	44	-82	48
Total	545	438	520
Taux d'impôts effectif	36,40%	36,06%	34,29%

- o Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (33,33%) et le calculé par rapport au résultat net des sociétés intégrées (36,40 %)

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	953	778	996
Impôts courants	502	519	471
Impôts différés	44	-82	49
Dépréciation des écarts d'acquisition	41		20
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	1 540	1 216	1 536
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%	33,83%
Charge d'impôt attendue	513	405	520
Effet des différences permanentes	-7	100	9
Effets des différences de taux d'impôts	-33	-36	17
Crédit d'impôt	-2	-75	-43
Non activation de déficit reportable	-29	39	22
Variation des impôts différés non constatés	5		
Autres (*)	99	6	-6
Charges d'impôt Groupe	546	439	519

(*) Il s'agit de l'extourne d'un impôt différé constaté sur le Canada

4.6 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions potentiellement dilutives.

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

30/09/2007 (9 mois)	Résultat net part de groupe (en K€)	Nombre d'actions	Résultat par action
Total actions		3 141 000	
Annulation des actions auto-détenues		-90 882	
Résultat de base par action	892	3 050 118	0,292
Options à souscription ou achat d'actions		52 000	
Résultat net dilué par action	892	3 102 118	0,288

31/12/2006 (12 mois)	Résultat net part de groupe (en K€)	Nombre d'actions	Résultat par action
Total actions		3 141 000	
Annulation des actions auto-détenues		-86 335	
Résultat de base par action	739	3 054 665	0,242
Options à souscription ou achat d'actions		52 000	
Résultat net dilué par action	739	3 106 665	0,238

4.7 - Dividende

Les états financiers publiés sont présentés après répartition du dividende, de 0,30 € par action, qui a été proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007 : soit une distribution totale de 917 mille euros sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2006 hors actions propres.

5 - Notes relatives au bilan

5.1 - Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Marques, fonds de commerce	Goodwills	Brevets, Licences, autres	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2006		3 279	99	3 379
Mouvements de périmètre				
Acquisitions			8	8
Cessions / Diminutions				
Ecart de conversion				
Autres variations (*)			4	4
Au 30/09/2007		3 279	111	3 391
AMORTISSEMENTS				
Au 31/12/2006		706	38	744
Mouvements de périmètre				
Amortissements de la période		41	2	44
Diminutions				
Ecart de conversion				
Autres variations (*)				
Au 30/09/2007		747	40	787
VALEUR NETTE				
Au 31/12/2006		2 573	61	2 635
Au 30/09/2007		2 532	71	2 603

(*) La ligne "autres variations" intègre les reclassements de postes à postes

5.2 - Goodwill

Les goodwills sont résumés dans le tableau suivant :

(En milliers d'Euros)	30/09/2007	31/12/2006	31/12/2005
Rachat de la marque Dubuit	290	290	290
Fonds de commerce (suite fusion)	1 390	1 390	1 390
DUBUIT Color	393	393	393
DUBUIT Canada	388	429	429
Tintas DUBUIT	58	58	58
Screen MESH	13	13	13
Total	2 532	2 573	2 573

5.3 - Immobilisations corporelles (y compris les biens en crédit bail)

(En milliers d'euros)	Terrain	Constructions	Matériel & outillage industriels	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en-cours	Total
Valeur brute						
Au 31/12/2006	1 689	3 568	3 424	3 389	156	12 225
Mouvements de périmètre						0
Acquisitions		9	284	170	261	724
Cessions / Diminutions			-7	-30		-37
Ecart de conversion		46	71	20	3	141
Autres variations (*)			-9	-7	-5	-22
Au 30/09/2007	1 689	3 622	3 763	3 542	415	13 032
Amortissements						
Au 31/12/2006	0	1 197	2 321	2 652		6 170
Mouvements de périmètre						0
Amortissements		139	186	130		454
Diminutions			-5	-27		-32
Ecart de conversion		8	44	16		68
Autres variations (*)		-10	0	-6		-16
Au 30/09/2007	0	1 334	2 545	2 765	0	6 644
Valeur nette						
Au 31/12/2006	1 689	2 371	1 102	737	156	6 055
Au 30/09/2007	1 689	2 289	1 218	777	415	6 388

(*) La ligne autres variations intègrent des reclassements de postes à postes

5.4 - Immobilisations corporelles en contrat de location-financement ou en crédit bail

Les immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de crédit bail concernent le matériel industriel et les autres immobilisations (matériel de transport.

(En milliers d'Euros)	Matériel industriel	Autres immobilisations	Total
VALEUR BRUTE			
Au 31/12/2006	123	166	290
Variation de périmètre			0
Augmentations			0
Diminutions			0
Autres variations			0
Ecart de conversion			0
Au 30/09/2007	123	166	290
AMORTISSEMENTS			
Au 31/12/2006	10	48	59
Variation de périmètre			0
Dotations de la période	9	25	34
Diminutions			0
Autres variations			0
Ecart de conversion			0
Au 30/09/2007	20	73	92
VALEUR NETTE			
Au 31/12/2006	113	118	231
Au 30/09/2007	103	94	197

5.5 - Actifs financiers non courants

5.5.1 Titres de participations

(En milliers d'Euros)	30/09/2007		31/12/2006	
	Valeur Bilan	Coût d'acquisition amorti	Valeur Bilan	Coût d'acquisition amorti
Titres de participation - Publivenor (*)	117	117	117	117

(*) Leur juste valeur n'étant pas déterminable de façon fiable, ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition

5.5.2 Autres actifs financiers

Ces actifs financiers non courants sont principalement des dépôts et cautions versés lors de la signature de baux commerciaux dont le montant net au 30 septembre 2007 s'élève à 44 mille euros.

	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Dont Flux liés aux actions auto détenues
Au 31/12/2006	94	46	47	
Variation de périmètre			0	
Augmentations	31		31	28
Diminutions	-7		-7	
Autres variations	-28		-28	-28
Ecart de conversion	0		0	
Au 30/09/2007	90	46	44	0

5.6 - Impôts différés (Actif, Passif)

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Au 31/12/2006	40	253
Variation de l'exercice	58	-2
Au 30/09/2007	98	251

5.7 - Stocks

(En milliers d'Euros)	30/09/2007	31/12/2006
Matières premières	2 346	2 372
Produits semi-finis et finis	2 189	2 346
Autres	206	237
Montant brut	4 741	4 955
Provisions	268	194
Montant net	4 473	4 761

Les provisions pour dépréciation portent essentiellement sur les produits finis et semi-finis.

5.8 - Créances clients et autres créances

(En milliers d'Euros)	30/09/2007	31/12/2006
Créances clients		
Clients et comptes rattachés bruts	6 305	6 462
- Provisions pour dépréciation	318	401
Créances clients	5 987	6 060
Autres créances	100	104
Créances sociales et fiscales	111	190
Impôt courant	75	261
Autres actifs courants	86	77
Total autres créances	371	632
Total	6 358	6 693

Les autres actifs courant intègrent les charges constatées d'avance.

5.9 - Capitaux propres

Au 30 septembre 2007 le capital se compose de **3.141.000** actions d'une valeur nominale de **0,40 €** soit une valeur totale de 1.256.400 € ;

5.9.1 Répartition du capital social et des droits de vote au 30 septembre 2007

	Totalité des titres	Titres simples	Titres doubles	Droits de vote	% du capital	% des droits de votes
Dubuit International Sarl	1 224 000		1 224 000	2 448 000	38,97%	46,77%
Jean-Louis Dubuit et famille	521 686	14 391	507 295	1 028 981	16,61%	19,66%
Membres du directoire	245 877		245 877	491 754	7,83%	9,39%
Membres du conseil de surveillance	90 505		90 505	181 010	2,88%	3,46%
Actions nominatives	131 550	14 829	116 721	248 271	4,19%	4,74%
Auto détention	83 223	0		0	2,65%	0,00%
Contrat de liquidité	7 659	0		0	0,24%	0,00%
FCP encres Dubuit	73 600	73 600		73 600	2,34%	1,41%
Public	762 900	762 900		762 900	24,29%	14,57%
Total	3 141 000	865 720	2 184 398	5 234 516	100,00%	100,00%

A la connaissance du directoire, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous ne détenait plus de 5 % du capital au 30 septembre 2007

o Etat de la participation des salariés au capital social au 30 septembre 2007

Dans le cadre du plan d'intéressement des salariés, un fonds commun de placement "Encres DUBUIT" a été créé, et comprend au 30 septembre 2007 73.600 actions de la société.

5.9.2 Paiements sur la base d'actions

o Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 1^{er} février 2000 au conseil d'administration de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel, de dirigeants ou certains d'entre eux, de la société et des sociétés liées à la société dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société, est arrivée à expiration le 1^{er} février 2005.

Faisant usage de cette autorisation le conseil d'administration avait décidé le 14 février 2000, l'attribution de 56 000 options de souscriptions d'actions à 6 bénéficiaires, dont 24 000 options à deux membres du directoire, à un prix d'exercice de 11,40 €. A ce jour, seules 4 000 options ont été exercées.

Résumé du plan d'options :

Date de début d'exercice	14-févr-00
Date d'expiration du délai de levée d'option	13-févr-10
Prix d'exercice	11,40 €
Nombre d'options à attribuer	0
Nombre d'options attribuées à l'origine	56 000
Nombre d'options exercées depuis l'origine	4 000

o Plan d'Attribution d'actions gratuites

En contrepartie des services rendus, le Groupe octroie à certains membres du personnel des plans fondés en actions réglés en actions.

Le Groupe comptabilise son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits :

- la date d'attribution correspond à la date à laquelle les plans ont été approuvés individuellement par le Directoire ;
- la date d'acquisition des droits est la date à laquelle toutes les conditions spécifiques d'acquisition sont satisfaites.

Pour les bénéficiaires, les droits acquis ne peuvent être exercés qu'à l'issue d'une période de blocage dont la durée varie selon les plans.

La nature des **plans éligibles** et leurs caractéristiques principales figurent dans le tableau ci-dessous :

Plans d'attribution d'actions Gratuites	Plan 2006	Plan 2007
	Actions gratuites	Actions gratuites
Date d'attribution	17/07/2006	01/02/2007
Délai d'acquisition	2 ans	2 ans
Délai de conservation	2 ans	2 ans
Date d'expiration	n/a	n/a
Acquisitions des droits	(a)	(a)
Nombre de bénéficiaires	1	4
Nombre attribué à l'origine	10.000	41.000
Nombre en circulation au 1er janvier 2007	-	-
Nombre auquel il est renoncé en 2007	0	0
Nombre exercé en 2007	0	0
Nombre expiré en 2007	0	0
Nombre en circulation au 30/09/2007	-	-
Nombre exerçable au 30/09/2007	-	-
Prix d'exercice en euros	n/a	n/a

(a) Les actions sont acquises intégralement deux années après leur attribution sauf en cas de démission ou de licenciement (perte de la totalité des droits)

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires est réalisée à la date d'attribution des plans à l'aide d'un modèle de type Black & Scholes à deux sous jacents.

Les principales hypothèses d'évaluation des différents plans sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Plan 2006	Plan 2007
Volatilité	29,41 %	28,05 %
Taux de rendement du dividende	3,57 %	3,73 %
Taux sans risque (OAT 10 ANS)	4,05 %	4,11 %

La charge totale comptabilisée au 30 septembre 2007 s'élève à 16 mille euros.

5.10 - Provisions non courantes

(En milliers d'Euros)	30/09/2007	31/12/2006
Provisions pour litiges	166	444
Provision pour impôt	84	94
Provisions indemnités de départ à la retraite	12	9
Total provisions pour risques et charges	261	547
Provision pour impôt différé	251	253
Total provisions	512	800

<i>Dotations / reprise de l'exercice</i>		
- exploitation	1	13
- financier		
- exceptionnel	-343	414
Dont montant non utilisé	-135	

5.10.1 Provisions pour retraites et engagements assimilés**Description des régimes**

Les engagements du groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- les indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite d'un salarié (France) ;
- d'autres avantages long terme (médailles du travail en France).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément aux principes et méthodes décrits dans la note 3.3.5 « Avantages au personnel » du rapport d'activité 2007.

- Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date de l'évaluation.

Au 30 septembre 2007, le taux d'actualisation retenu pour la France est: 3,43% .

5.11 - Endettement financier net

5.11.1 Présentation de l'endettement net

[Présentation de l'endettement net au 30 Septembre 2007 :](#)

(En milliers d'Euros)	Non courant	Courant	Total
Au 30 septembre 2007			
Emprunts et dettes financières	472	118	590
Dettes financières liés au retraitement des contrats de location-financement	79	61	141
Participation des salariés	260	194	454
Dettes financières diverses	15	40	55
Concours bancaires courant		211	211
I - Dettes financières brutes	827	624	1 451
Actifs financiers de gestion de trésorerie			0
Disponibilités		7 756	7 756
II - Actifs financiers	0	7 756	7 756
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I - II)	-827	7 132	6 306

L'application des normes IAS 32-39 entraîne un impact négatif sur les instruments de gestion de trésorerie, qui valorisés au cours du 30 septembre 2007 intègrent l'extourne de la plus-value latente de 25 mille euros constaté sur l'exercice précédent.

5.11.2 Détail des dettes financières (hors concours bancaires courants) :

(En milliers d'Euros)	Emprunts	Dettes fi. Liées aux contrats de location-financement	Participation des salariés	Dettes financières diverses	Total
Au 31/12/2006	982	196	525	67	1 770
Variation de périmètre					0
Augmentation				18	18
Diminution	-392	-54	-98	-7	-550
Autres variations		-2	28	-26	0
Ecart de conversion				2	2
Au 30/09/2007	590	141	454	55	1 240

La participation des salariés représente les montants dus aux salariés de la société ENCRES DUBUIT SA au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise. Ces fonds, bloqués pendant une période de 5 ans, sont rémunérés au taux de 7 %.

5.11.3 Échéancier des emprunts (hors concours bancaires courants)

Échéances	A 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts long terme	118	472		590
Emprunts liés aux contrats de location-financement	61	79		141
Participations des salariés	194	260		454
Dettes financières diverses	40	15		55
Total	413	827	0	1 240

5.11.4 Répartition des emprunts long terme et des emprunts liés aux contrats location-financement par devises

	30/09/2007	31/12/2006
Euro	1 240	1 770
Total	1 240	1 770

5.11.5 Répartition des emprunts long terme et des emprunts liés aux contrats location-financement taux fixe taux variable

	30/09/2007	31/12/2006
Taux fixe	650	787
Taux variable (1)	590	983
Total	1 240	1 770

(1) il s'agit principalement d'emprunt souscrit avec un taux d'intérêt correspondant au CODEVI plus une marge

5.12 - Passifs courants

(Passifs courants)

(En milliers d'Euros)	30/09/2007	31/12/2006
Provisions pour litiges :		
Provisions pour garantie client	51	100
Provisions pour Ecart de conversion		0
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux		0
Ss total provisions courantes	51	100
Dettes financières		
Fournisseurs	3 062	3 138
Dettes fiscales et sociales	1 590	1 158
Participation et interressement	15	371
Autres dettes diverses	130	132
Ss total fournisseurs et autres créditeurs	4 797	4 798
Impôt courant	310	144
Total passif courant	5 157	5 575

Détail des dotations liées aux provisions :

Dotations nettes des reprises :

- exploitation	-49	37
- financier		-1

6 - Information sectorielle

Informations par secteur d'activité

Comme il a été indiqué dans les principes comptables et méthode d'évaluation, le Groupe ENCREs DUBUIT exerce son activité dans un secteur unique qui répond à la définition de la norme : la commercialisation d'Encres et de produits accessoires pour le marché de la sérigraphie. Il constitue le niveau primaire de l'information sectorielle.

Les zones géographiques (Europe, continent américain, l'Asie, l'Afrique) constituent le niveau secondaire de l'information sectorielle.

L'application de la norme IAS 14 n'induit pas de différences avec les normes françaises dans la mesure où le groupe a une activité unique.

Informations par zone géographique

Toutes les informations sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires par destination, qui est établie selon la localisation géographique du client.

Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

(En milliers d'Euros)	30/09/2007 9 mois		31/12/2006 12 mois		31/12/2005 12 mois	
Europe	11 154	60,37%	14 865	60,18%	14 289	60,36%
Continent Américain	4 577	24,77%	6 210	25,14%	5 131	21,67%
Asie et Afrique	2 745	14,86%	3 627	14,68%	4 254	17,97%
Total	18 475		24 702		23 674	

Informations par segment de marché

En milliers d'Euros	30/09/2007 9 mois		31/12/2006 12 mois		31/12/2005 12 mois	
Chiffre d'affaires Encres						
- UV	10 771	58,3%	15 721	63,6%	14 830	62,6%
- Conventiionnelles	3 326	18,0%	3 965	16,1%	4 114	17,4%
Chiffre d'affaires accessoires	4 379	23,7%	5 016	20,3%	4 736	20,0%
	18 475		24 702		23 680	

Analyse sectorielle du bilan par zone géographique

En milliers d'Euros	Continent européen		Continent américain		Asie & Afrique		TOTAL	
(Pour 2007 = 9 mois)	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	4 999	4 942	1 248	987	141	127	6 388	6 055
Goodwills	1 751	1 751	781	822	0		2 532	2 573
Immobilisations incorporelles	7	6	60	56	4		71	62
Autres actifs financiers	156	160	5	4			161	164
Impôts différés actifs	64	32	29	7	4	1	98	40
Autres actifs non courants							0	0
ACTIF NON COURANT	6 978	6 891	2 123	1 876	150	127	9 250	8 894
ACTIF COURANT	15 013	15 746	2 821	3 121	753	545	18 587	19 411
TOTAL ACTIF	21 991	22 637	4 944	4 997	903	672	27 837	28 305

En milliers d'Euros	Continent européen		Continent américain		Asie & Afrique		TOTAL	
(Pour 2007 = 9 mois)	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006
Emprunts long terme	1 240	1 386					1 240	1 386
Impôts différés passif	251	253	0	0			251	253
Provision pour retraite	12	9					12	9
Provisions non courante	186	437	113	101			300	538
PASSIF NON COURANT	1 689	2 084	114	101	0	0	1 803	2 186
PASSIF COURANT	4 169	4 362	1 023	1 160	126	55	5 318	5 577
TOTAL PASSIF	5 858	6 446	1 137	1 261	126	55	7 120	7 763

Analyse des investissements corporels et incorporels par secteur géographique

En milliers d'Euros	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
(Pour 2007 = 9 mois)	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4	7	301	141	4		8	7
Acquisition d'immobilisations corporelles	387	250			35	39	724	430

7 - Transactions entre parties liées

Sont à considérer comme des parties liées au Groupe ENCREs DUBUIT :

- les membres du directoire.

Relations avec les membres du directoire

Les membres du Directoire perçoivent des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation ainsi que des régimes de primes d'expatriation et de retraite à prestations définies en vigueur, dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs de la société. Les membres du directoire ont perçu au cours de l'exercice clos au septembre 2007 une rémunération totale (y compris les charges patronales) de 575 mille euros.

8 - Informations complémentaires

8.1 Engagements

8.1.1 Autres engagements donnés

A l'exception des engagements de crédit bail dont le retraitement a été exposé par ailleurs, on relèvera les engagements suivants :

§ Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'Encres DUBUIT

- **prêt bancaire Caisse d'épargne** : capital restant dû au 30/09/2007 de 147 K€, garantie par une inscription de privilège de prêteur de deniers ;

- **prêt bancaire Caisse d'épargne** : capital restant dû au 30/09/2007 124 K€, garantie par une hypothèque conventionnelle en premier rang.

§ Engagements pris par DUBUIT Color :

- caution de 8 K€ pour la location d'un nouveau site à Rio de Janeiro

§ Engagement relatif à la marge d'exploitation consentie à DUBUIT Canada) :

- garantie indemnitaires ("Hold Cover") ayant pour bénéficiaire HSBC Canada et d'une couverture de 200 K€.

§ **Engagement relatif à l'emprunt de la SCI JFM** de 548 816 € (capital restant dû au 30/09/2007 : 149 K€) : hypothèque de premier rang pour la construction et inscription de privilège de prêteur de deniers pour le terrain.

§ Autres engagements

En 2007, Encres DUBUIT poursuit les travaux de protection incendie dans son usine située à Mitry Mory (77). La valeur estimée des travaux est de 850 K€ H.T..

8.2 Politique de gestion des risques

Le groupe ENCRES DUBUIT s'emploie à ce que les risques inhérents à ses activités et à ses ambitions soient maîtrisés.

8.2.1 Risques environnementaux

Le groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine du groupe.

8.2.2 Risques de change

- L'activité

L'activité est peu exposée au risque de change. En effet, les activités du groupe ENCRES DUBUIT dans le monde sont réalisées soit par la société mère qui facture en euros l'ensemble des exportations, soit par les filiales qui opèrent exclusivement dans leur pays. Les ventes facturées en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise.

Exposition du chiffre d'affaires en devise :

	30/09/2007		31/12/2006		31/12/2005	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Euro	13 177	71,32%	17 912	72,51%	18 125	76,56%
Réal Brésilien	3 857	20,88%	5 135	20,79%	3 953	16,70%
Dollar Canadien	578	3,13%	919	3,72%	1 084	4,58%
Yuan Chinois	863	4,67%	736	2,98%	512	2,16%
	18 475		24 702		23 674	

o Les capitaux propres

Les investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne font pas l'objet de couverture, entraînant le cas échéant des écarts de conversion, comptabilisés dans les capitaux propres.

Les positions bilantielles des actifs et passifs devant donner lieu à un paiement ou à une recette future dans les principales devises étrangères sont les suivantes :

Risque de change en K devises	Réal Brésilien	Yuan Chinois	Dollar Canadien	Total
Actif en devises	R\$ 10 231	9 933	\$1 589	21 753
Passif en devises	R\$ 2 764	2 973	\$852	6 589
Hors Bilan				
POSITION NETTE APRES GESTION	R\$ 7 467	6 960	\$737	15 164

Une variation d'un centime d'euro par rapport à ces trois devises entraîne une variation de : 78 K€ de la position nette globale en Réal brésilien, 4 K€ de la position nette globale en dollar canadien et 66 K€ de la position nette globale en Yuan Chinois.

8.2.3 Risques de taux

Le risque de taux peut s'apprécier au regard des échéances des dettes et des conditions de rémunération prévues par le contrat (taux fixe, taux variable). La trésorerie disponible est quant à elle placée à très court terme en euros et rémunérée sur la base de l'EONIA.

L'échéancier des actifs et des dettes financières se présente de la façon suivante :

Au 30 Septembre 2007 K€	Inférieur à 1 an	1 à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	624	827	
- Actifs financiers	2 964		
POSITION NETTE AVANT GESTION	-2 340	827	0
- Position hors bilan			
POSITION NETTE APRES GESTION	-2 340	827	0

Sur la base des taux d'intérêt au 30 septembre 2007, une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base majorerait les frais financiers de 4,7 K€ et les produits financiers de 142 K€. Dans le cas contraire les frais financiers et les produits financiers seraient respectivement minorés des mêmes montants.

8.2.4 Risques sur actions

Au 30 Septembre 2007 en K€	Portefeuille d'actions tierces	Actions propres(*)
Position à l'actif	2.964	
Position au passif		735
- Position hors bilan		
Position nette globale	2.964	735

(*) les actions propres sont retraitées en moins des capitaux propres

Le groupe ne détient aucun instrument de couverture du risque actions.

Le prix moyen d'acquisition des actions propres s'établit à 8,21 Euros par action. Toute baisse du cours est sans impact sur le résultat du Groupe.

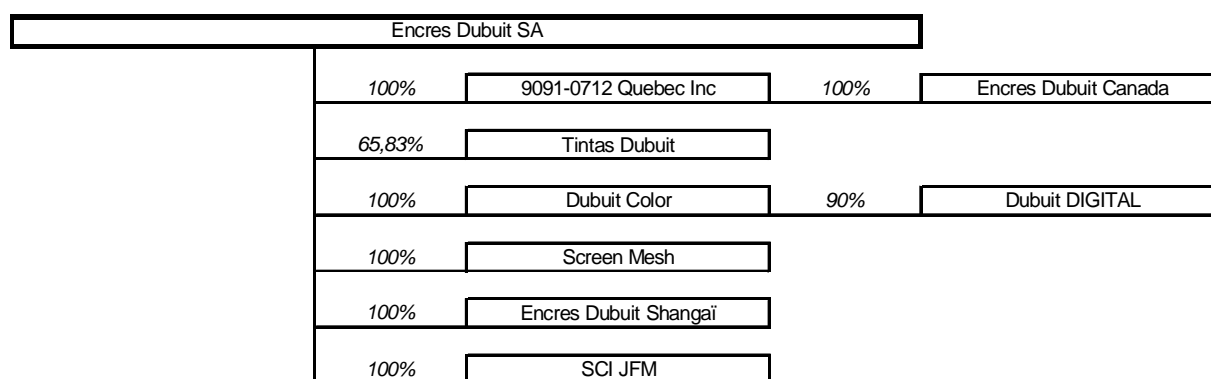
Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe des risques de contrepartie sont essentiellement les placements financiers à court terme conclus auprès d'institutions financières. L'ensemble des placements financiers correspond à des OPCVM de type monétaire dont la rémunération attendue est basée sur l'EONIA plus une marge.

8.2.5 Risques matières

Les matières premières utilisées pour la production d'encre pour la sérigraphie suivent le cours du pétrole. Le groupe est donc exposé aux variations du prix du pétrole. Ce risque n'est pas couvert.

9 - Liste des principales sociétés consolidées au 30 septembre 2007

9.1-Organigramme juridique du groupe



9.2-Liste des sociétés consolidées

Société	Nombre total de titres	Nombre de titres détenus par le groupe	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Encres Dubuit Sa	3 141 000	3 141 000	Mère	Mère	I.G.
Tintas Dubuit Sa (Espagne)	1 200	790	65,83%	65,83%	I.G.
Dubuit Color Ltda (Brésil)	260 000	260 000	100,00%	100,00%	IG
Screen Mesh Sarl (France)	500	500	100,00%	100,00%	IG
Quebec Inc Sa (Canada)	1 637 507	1 637 507	100,00%	100,00%	IG
Dubuit Canada Sa (Canada) 63/67 Bld des grandes prairies - St	2 100	2 100	100,00%	100,00%	IG
Encres Dubuit Shangai (Chine)	NA	NA	100,00%	100,00%	IG
Dubuit DIGITAL (Brésil)	150 000	135 000	90,00%	90,00%	IG
SCI JFM	100	100	100,00%	100,00%	IG

10 - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture des comptes du Groupe.

4 COMPTES D'ENCRES DUBUIT SA

4-1 Les états financiers

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	30/09/2007 (9 mois)			31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits similaires	337	40	297	296	292
Fonds commercial	1 845		1 845	1 845	1 845
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
Total immobilisations incorporelles	2 181	40	2 142	2 140	2 136
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 006		1 006	1 006	1 006
Constructions, installation des constructions	1 959	903	1 055	1 128	1 225
Installations tech,mat. Out. industriels	2 109	1 846	263	269	418
Autres immobilisations corporelles	2 833	2 544	289	238	291
Immobilisations en cours	365		365	111	80
Avances et acomptes			0	0	0
Total immobilisations corporelles	8 272	5 294	2 979	2 752	3 021
Immobilisations financières					
Participations	4 305	720	3 586	3 790	3 949
Créances rattachées à des participations	210		210	212	212
Autres titres immobilisés	735	126	609	658	634
Autres immobilisations financières	83	46	37	40	31
Total immobilisations financières	5 334	893	4 441	4 700	4 825
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 788	6 226	9 562	9 592	9 982
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières & autres approv	1 533	156	1 376	1 439	1 401
En-cours de production	448		448		
Produits intermédiaires et finis	777	54	724	1 245	1 508
Avances et acomptes versés			0	19	1
Créances					
Clients et comptes rattachés	4 238	296	3 942	4 355	3 741
Autres créances	295		295	680	856
Valeurs mobilières de placement	2 964		2 964	4 210	4 479
Disponibilités	4 076		4 076	3 007	3 776
Charges constatées d'avance	54		54	53	37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 385	506	13 879	15 008	15 799
Charges à répartir			0	0	0
Ecart de conversion actif	5		5	3	1
TOTAL GENERAL	30 177	6 732	23 445	24 604	25 782

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 256	1 256	1 256
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 398	4 398	4 398
Réserves :			
- Réserve légale	126	126	126
- Réserves statutaires ou contractuelles	12 454	12 779	13 500
Report à nouveau	27	52	198
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	469	565	966
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	15	14	33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	18 744	19 189	20 476
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	228	446	54
Provisions pour charges	84	94	107
TOTAL PROVISIONS	312	540	161
DETTES			
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	272	619	762
Dettes financières diverses	472	555	794
TOTAL DETTES FINANCIERES	744	1 174	1 556
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 332	2 479	2 342
Dettes fiscales et sociales	1 197	1 080	1 116
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	113	141	123
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTE D'EXPLOITATION	3 642	3 700	3 581
TOTAL DES DETTES	4 386	5 414	5 298
Ecart de conversion passif	3	1	8
TOTAL GENERAL	23 445	24 604	25 782

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	30/09/2007 - 9 mois -			31/12/2006	31/12/2005
	France	Exportation	Total	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises	1 258	437	1 695	2 677	1 866
Production vendue (biens)	5 849	3 827	9 675	13 318	14 277
Production vendue (services)	190	124	314	431	404
Chiffre d'affaires net	7 297	4 388	11 684	16 426	16 547
Production stockée			(56)	(257)	-168
Subventions d'exploitation				9	8
Reprises sur provisions et transfert de charges			727	415	502
Autres produits d'exploitation			0	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			12 355	16 593	16 889
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises			899	1 319	1 065
Variations de stocks			(50)	(87)	(225)
Achats matières premières et autres approvisionnements			3 384	5 369	5 391
Variations de stocks			63	32	(35)
Autres achats et charges externes			2 173	2 712	3 043
Impôts, taxes et versements assimilés			329	372	424
Salaires et traitements			2 809	3 208	3 142
Charges sociales			1 030	1 786	1 746
Dotations aux amortissements et provisions :					
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			148	215	235
- sur actif circulant : dotations aux provisions			220	172	220
- pour risques et charges : dotations aux provisions			224	443	53
Autres charges			73	115	99
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			11 302	15 656	15 158
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 054	937	1 731
PRODUITS FINANCIERS					
Produits des participations			51	38	33
Produits des autres valeurs mobilières et autres créances			9	44	40
Autres intérêts et produits assimilés			1	2	2
Reprises sur provisions et transferts de charges			132	100	4
Différences positives de change			2	1	6
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			208	155	111
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			403	339	196
CHARGES FINANCIERES					
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			414	329	258
Intérêts et charges financiers			187	93	101
Différences négatives de change			2	8	2
Autres charges financières					11
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			41		
TOTAL CHARGES FINANCIERES			644	429	373
RESULTAT FINANCIER			(241)	(90)	(177)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			813	847	2 814

Compte de résultat social (suite)

	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	52	12	14
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17	145	253
Reprises sur provisions et transferts de charges		28	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	69	185	267
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	2	111
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12	137	295
Dotations aux amortissements et provisions	2	9	33
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	16	148	439
RESULTAT EXCEPTIONNEL	53	38	-172
Participation des salariés	15	0	0
Impôts sur les bénéfices	382	319	428
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>12 827</i>	<i>17 117</i>	<i>17 353</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>12 358</i>	<i>16 552</i>	<i>16 387</i>
RESULTAT de L'EXERCICE	469	565	966

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Flux de trésorerie lié à l'activité			
. Résultat net	469	565	966
. Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
. Amortissements et provisions (sauf prov / actif circulant)	203	800	436
. Variation des impôts différés	(11)	(12)	41
. Plus-values de cession nettes d'impôt			0
. Plus value sur cession d'actions propres			0
. Marge brute d'autofinancement	661	1 354	1 443
. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
. Créances d'exploitation et stock	786	(820)	1 706
. Dettes d'exploitation et autres dettes	109	682	(751)
	895	(138)	956
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	1 556	1 216	2 398
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
. Acquisition d'immobilisations	(412)	(185)	(1 674)
. Cessions d'immobilisations nettes d'impôt et remboursement	25	146	254
TOTAL	(387)	(39)	(1 420)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
. Dividendes versés aux actionnaires	(916)	(1 833)	(1 830)
. Autres variations			
. Emissions d'emprunts	18	43	427
. Remboursements d'emprunts	(437)	(435)	(439)
TOTAL	(1 335)	(2 224)	(1 843)
Variation de trésorerie			
. Trésorerie d'ouverture	7 205	8 253	9 117
. Trésorerie de clôture	7 040	7 205	8 253
TOTAL	(166)	(1 048)	(864)

4.2 Annexes aux comptes sociaux

4.2.1 Evènement significatif

Au cours des 9 premiers mois de l'année 2007, il n'y a eu aucun évènement significatif.

4.2.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique les règlements n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs qui se traduisent par :

- l'application de la méthode de ré allocation des valeurs nettes comptables,
- la décomposition des immobilisations par composants :

elles concernent les ensembles immobiliers en l'absence d'autres immobilisations présentant des composants dont la durée d'utilité serait différente de la structure,

- l'amortissement des immobilisations sur la base des composants :

il est tenu compte de la durée d'utilité selon le mode linéaire ; un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2005 qui étaient amortis avant le changement de méthode, selon le mode dégressif,

- La détermination éventuelle d'une valeur résiduelle :

il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans la base amortissable des biens au 30 septembre 2007, cette valeur n'étant pas significative,

- La constitution, le cas échéant, d'une provision pour gros entretien selon un plan de travaux pluriannuel. Cette provision concerne essentiellement les ensembles immobiliers. Au 30 septembre 2007, aucune provision n'a été comptabilisée en l'absence de travaux prévus répondant à la définition du gros entretien.

Les options retenues sont :

- les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en charge,
- les coûts d'emprunt ne sont pas activés,
- les frais de développement sont enregistrés en charge au fur et à mesure de leur engagement.

Les principales conséquences financières de la transition normative sont :

- application des durées d'utilité et décomposition des immobilisations ayant pour conséquence la diminution, à méthode identique, de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2007, d'un montant de 73 mille Euros,
- constatation d'un amortissement dérogatoire de 14 mille Euros.

La société a opté pour le traitement prospectif de l'amortissement de ses actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations (1 à 3 ans).

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette au bilan. La valeur d'inventaire attribuée aux fonds de commerce fait l'objet d'un suivi annuel en fonction de l'actualisation de la méthode de valorisation retenue par l'expert en 1995 à savoir : les profits futurs, les perspectives de développement, la marge brute.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans d'amortissements pour dépréciation sont établis suivants la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire ou suivant le mode dégressif .

Durées retenues pour le calcul des amortissements :

	Durée
Immobilisations décomposables	
- Structure gros-œuvre	20 ans
- Lots techniques	15 ans
- Lots de second œuvre	12 ans
- Lots d'aménagement	10 ans
Immobilisations non décomposables	
- Matériel et outillage industriels	10 ans
- Agencements et installations	10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Provision pour gros entretien

Une provision pour gros entretien est constituée, le cas échéant, selon un plan pluriannuel de travaux permettant de couvrir les dépenses qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger la durée de vie des immobilisations concernées.

Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Les créances rattachées à des participations, les prêts et dépôts sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date de clôture de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice.

La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés figurant au bilan pour leur coût d'acquisition est fonction de la quote-part détenue par la Société dans les capitaux propres de ses filiales et des perspectives à long terme de ces dernières.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus s'y rapportant sont également comptabilisés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par la société sont enregistrées pour leur coût d'acquisition aux postes « Autres titres immobilisés » suivant l'affectation d'origine du programme de rachat d'actions.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des actions propres détenues est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent d'une part la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon le cas.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du règlement 00-06 du Comité de Réglementation comptable, relatif aux passifs, une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information ne porte pas préjudice au groupe.

- Au titre de l'exercice 2007, la provision pour garantie client a été dotée à hauteur de 51 K€ et reprise pour 99 K€ . La provision pour impôts a été reprise pour 10 K€
- La mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites existantes par le Directoire du 1^{er} février 2007, ENCRE DUBUIT a une obligation contractuelle à l'égard des bénéficiaires des attributions dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ceux-ci

Le caractère probable de l'attribution des actions dépend de la probabilité du respect des conditions fixés par le Directoire lors de l'attribution des actions et notamment de la probabilité de présence des salariés.

Ainsi une provision pour risque de 121 K€, représentative de l'obligation de livrer les titres a été constituée pour la valeur nette comptable des actions propres car les actions sont déjà détenues par ENCREs DUBUIT.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de clôture. La différence de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises est portée : au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

L'exposition de la société au risque de change est minime dans la mesure où les ventes réalisées à l'étranger sont facturées en Euros.

Engagements retraite

L'intégralité de l'engagement de la société mère est couverte par les versements, pris en charge annuellement, effectués sur une assurance départ retraite extérieure.

Définition de résultat courant et résultat exceptionnel

Le compte de résultat distingue le résultat imputable aux activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toute l'activité dans laquelle s'engage l'entreprise dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités liées qu'assume l'entreprise à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires. Les éléments extraordinaires sont les seuls produits et charges consécutifs à des événements ou opérations clairement distinctes des activités ordinaires de l'entreprise, et qui ne sont pas en conséquence censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

4.2.3 Tableau des filiale et participations

4.2.3.1 Liste des filiales et participations

A / Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication

Filiales et participations	Capital en (k€)	Capitaux propres autres que le capital (en k€)	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur comptable brute des titres détenus (en K€)	Valeur comptable nette des titres détenus (en K€)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en k€)	Montant des cautions et avals donnés par la société (en k€)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé (en k€)	Résultat (bénéfice) ou perte du dernier exercice clos (en k€)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en k€)
1 Filiales (détenues à + de 50%)										
Screen Mesh SARL ZA des Platanes 77100 MEAUX	64	-1	100%	79	79	0	0	336	1	0
SCI JFM 10 Rue du ballon 95160 Noisy	2	21	100%	105	105	189	0	36	11	0
Sté DUBUIT COLOR (Brésil) Rua Alexandrina das Chagas Moreira-Distrito industrial-Pindamonhangaba-Sao Paulo	920	2 109	100%	1 883	1 883	0	0	3 774	46	0
TINTAS DUBUIT SA C/Las Planas 1 P.I. Fontanta 08970 Sant Joan Despi (Barcelona) Espagne	72	1 496	65.83%	301	301	0	0	2 278	177	41
9091 0712 Quebec Inc. 1 place Ville Marie 37eme étage Montréal, Québec H3B 3P4 Canada	1 074	-8	100%	1 074	354	21	0	0	-611	0
Encres Dubuit Shanghai N°9 Longyang industrial zone 888 Xinfeng road, Fengxian, Shanghai China	746	-216	100%	746	746	0	0	892	156	0

B / Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication

Filiales françaises (ensemble) : NEANT

Filiales étrangères (ensemble) : NEANT

Participations dans les sociétés françaises (ensemble) : NEANT

Participation dans les sociétés étrangères (ensemble) : 116 K€

C / Renseignements globaux sur les titres (A+B)										
Filiales françaises (ensemble)										
Screen Mesh + SCI JFM	66	20	184	184	189	0	372	12	0	0
Filiales étrangères ensemble										
Tintas+Color+9091+EDS	2 812	3 381	4 004	3 284	21	0	6 944	-232	0	0
Participation dans les sociétés françaises (ensemble) : NEANT										
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) : NEANT										

Les cours de conversion retenus sont :

1 € =	Bilan	Résultat
BRL	2,6171	2,6840
CAD	1,4122	1,4829
CNY	10,6429	10,2859

4.2.3.2 Les opérations avec les entreprises liées

Poste du bilan

	Montant concernant les entreprises		Montants des dettes ou des créances représentés par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Participations	4 189	117	
Créances rattachées à des participations - Provisions sur titres de participation	210 -720		
TOTAL IMMOBILISATIONS	3 679		
Créances clients et comptes rattachés Autres créances	581 164		
TOTAL CREANCES	745		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes	54		
TOTAL DETTES	54		

Engagements financiers avec les entités liées et informations relatives aux obligations contractuelles et aux engagements commerciaux : néant

Poste du compte de résultat

PRODUITS	Montant
Ventes de produits finis	790
Dividendes reçus	41
Transferts de charges	4
Intérêts des créances rattachées à des participations	10
Total	845

CHARGES	Montant
Achats de matières premières	289
Autres services extérieurs	53
Autres charges financières	283
Autres charges exceptionnelles	
Total	625

(dépréciation des titres de Quebec Inc.)

4.2.4 L'actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en services de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

4.2.4.1 Immobilisations incorporelles

	(En K€)	Montant au 31/12/2006	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 30/09/2007
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences et marques		297	4			300
Fonds commercial		1 845				1 845
Autres immobilisations incorporelles		37				37
Total		2 178	4	0	0	2 182
Amortissements		37	3			40
Total net		2 141	1	0	0	2 142

Les immobilisations incorporelles prennent en compte :

- l'apport du fonds de commerce de DUBUIT SCREEN (854 K€), suite à la fusion réalisée au 1^{er} janvier 1999,
- Le fonds de commerce des Encres DUBUIT pour 991 K€ (valeur historique).

4.2.4.2 Immobilisations corporelles

	(En K€)	Montant au 31/12/2006	Augmentat°	Diminut°	Autres variations(*)	Au 30/09/2007
Terrains		1 006				1 006
Constructions - Structure, gros œuvre		1 959				1 959
Matériel et outillages industriels		2 088	23	2		2 109
Autres immobilisations corporelles		922	95	27		989
Immobilisations décomposables						
- Gros œuvre		657				657
- Lots techniques		711				711
- Lots de second œuvre		440				440
- Lots d'aménagement		36				36
Immobilisation en-cours (1)		111	257		-3	365
Total		7 930	375	29	-3	8 273
Amortissements :						
- Constructions		831	73			903
- Matériel et outillages industriels		1 818	30	2		1 846
- Autres immobilisations corporelles		805	25	26		804
Immobilisations décomposables						
- Gros œuvre		587	7			594
- Lots techniques		686	7			693
- Lots de second œuvre		419	3			421
- Lots d'aménagement		30	1			32
Total des amortissements		5 177	145	28	0	5 294
Total net		2 753	230	1	-3	2 979

(1) Acomptes versés au titre des travaux de protection incendie

4.2.4.3 Immobilisations financières

	(En K€)	Montant au 31/12/2006	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 30/09/2007
Titres de participations		4 305				4 305
Créances rattachées à des participations		212	4	7	2	210
Autres titres immobilisés (actions propres) (*)		707	28			735
Autres immobilisations financière		86	2	5	0	83
Total		5 311	33	12	1	5 334
Provisions		611	414	132		894
Total net		4 700	-381	-120	1	4 440

(*) 83.223 actions propres détenues par ENCREs DUBUIT et 7,659 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT

4.2.4.4 Tableau récapitulatif des achats / ventes des actions propres(*) sur l'exercice

Mois	Achats	Ventes	Cumuls
Décembre 2006			83 223
Janvier 2007			83 223
Février 2007			83 223
Mars 2007			83 223
Avril 2007			83 223
Mai 2007			83 223
Juin 2007			83 223
Juillet 2007			83 223
Aout 2007			83 223
Septembre 2007			83 223
Cours moyen d'achat			8,22
Cours moyen au 30 septembre 2007			6,70
Provisions pour dépréciation des actions propres			126 318

4.2.5 Crédit bail

Poste du bilan (en K€)	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Construction						
Installations techniques matériel et outillage industriels	124	9	19	105	21	44
Autres immobilisations corporelles	166	25	73	93	38	139
Immobilisations en cours						
TOTAL	290	34	92	198	59	183

En K€	Redevances restant à payer			TOTAL	Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans			
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22	66		88	1	21
Autres immobilisations corporelles	39	14		53	2	38
Immobilisations en cours						
TOTAL	61	79	0	141	3	59

4.2.6 Capitaux propres

4.2.6.1 Le capital

Au 30 septembre 2007, le capital social se compose de 3.141.000 actions d'une valeur nominale de 0,40 € soit une valeur totale de 1.256.400 €.

v Plan de stock option

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er février 2000 au conseil d'administration de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel, de dirigeants ou certains d'entre eux, de la société et des sociétés liées à la société dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société, est arrivée à expiration le 1er février 2005.

Faisant usage de cette autorisation le conseil d'administration avait décidé le 14 février 2000, l'attribution de 56 000 options de souscriptions d'actions à 6 bénéficiaires, dont 24 000 options à deux membres du directoire, à un prix d'exercice de 11,40 €. A ce jour, seules 4 000 options ont été exercées.

Date de début d'exercice	14-févr-00
Date d'expiration	13-févr-10
Prix d'exercice	11,40 €
Nombre d'options à attribuer	0
Nombre d'options attribuées à l'origine	56 000
Nombre d'options exercées depuis l'origine	4 000

v Plan d'attribution d'action gratuite

La nature des **plans éligibles** et leurs caractéristiques principales figurent dans le tableau ci-dessous :

Plans d'attribution d'actions Gratuites	Plan 2006	Plan 2007
	Actions gratuites	Actions gratuites
Date d'attribution	17/07/2006	01/02/2007
Délai d'acquisition	2 ans	2 ans
Délai de conservation	2 ans	2 ans
Date d'expiration	n/a	n/a
Acquisitions des droits	(a)	(a)
Nombre de bénéficiaires	1	4
Nombre attribué à l'origine	10.000	41.000
Nombre en circulation au 1er janvier 2007	-	-
Nombre auquel il est renoncé en 2007	0	0
Nombre exercé en 2007	0	0
Nombre expiré en 2007	0	0
Nombre en circulation au 30/09/2007	-	-
Nombre exerçable au 30/09/2007	-	-
Prix d'exercice en euros	n/a	n/a

(a) Les actions sont acquises intégralement deux années après leur attribution sauf en cas de démission ou de licenciement (perte de la totalité des droits)

4.2.6.2 Variation des capitaux propres

En K€	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Affectation de résultat	30/09/2007
Capital	1 256				1 256
Prime	4 398				4 398
Réserve légale	125				125
Autres réserves	12 779			-325	12 454
Report à nouveau	52			-25	27
					0
Résultat de l'exercice	565	469		-565	469
TOTAL	19 175	469	0	-916	18 729

Le montant des dividendes distribués sur l'exercice s'élève à 916 K€.

4.2.6.3 Les provisions

En K€	Valeur au 31/12/2006	Augmentation (dotation de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)		Valeur au 30/09/2007
			Consommées	Non consommées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	343	52	208	135	52
Provisions pour garant. données aux clients	100	51	100		51
Provisions pour pertes de change	3	5	3		5
Provisions pour impôts	94		10		84
Provisions pour grosses réparations	0				0
Provisions pour attributions gratuites d'actions		121			121
Total provisions pour risques & charges	540	228	321	135	312

En K€	Valeur au 31/12/2006	Augmentation (dotation de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)		Valeur au 30/09/2007
Provisions pour dépréciations					
- Sur titre de participation		516	283	49	750
- Sur actions propres		49	126	79	96
- Sur autres immobilisations financières		46			46
- Sur comptes clients		365	10	79	296
- Sur stocks		143	210	143	210
Autres provisions pour dépréciations		0			0
Total provisions sur actif	1 119	629	629	350	1 398
TOTAL GENERAL	1 659	857	857	806	1 710

Dotations et reprises inscrites au compte de résultat

	D'exploitation	443	674
	Financières	414	132
	Exceptionnelles		
	Total	857	806

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-15 du CGI)

Néant

4.2.6.4 L'endettement

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2007
Disponibilité					
Instruments de trésorerie (1)	4 210			-1 246	2 964
Disponibilité	3 007			1 069	4 076
TOTAL I	7 217	0	0	-177	7 040
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit	607		337		270
Participation des salariés	552	16	98		470
Autres dettes financières (y compris découverts bancaires)	15	2	13		4
TOTAL II	1 174	18	448	0	744
ENDETTEMENT NET	6 043	-18	-448	-177	6 296

(1) Les placement sont principalement composés de SICAV de trésorerie rémunérées sur la base de l'EONIA. Au 30 septembre 2007, la valeur de réalisation du portefeuille s'élève à 4,210 K€.

4.2.7 Etat des créances et dettes par maturité

ETAT DES CREANCES (en K€)	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	210		210
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	83		83
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	319		
Créances clients	3 919	3 919	
Personnel et comptes rattachés	5	9	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16	16	
Impôts sur les bénéfiques	0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	70	70	
Autres impôts taxes et versements assimilés	9	9	
Divers			
Groupe et associés (2)	164		5
Débiteurs divers	31	31	
Produits à recevoir		0	
Charges constatées d'avance	54	54	
TOTAL	4 880	4 108	298

(1) dont prêts accordés en cours d'exercice = néant

(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice : néant

(2) Prêts et avances consenties aux associés : 164 K€

ETAT DES DETTES (en K€)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès d'ets de crédit	272	67	205	
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financ. diverses	472	201	431	
Dettes d'exploitation et autres dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 332	2 332		
Personnel et comptes rattachés	507	507		
Sécurité sociale et autre. organismes sociaux	343	343		
Impôts sur les bénéfiques	89	89		
Taxe sur la valeur ajoutée	64	64		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	194	194		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres dettes	113	113		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 386	3 910	636	0

4.2.8 Les engagements hors bilan

4.2.8.1 Engagements donnés reçus

Engagements donnés (en K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements du crédit-bail mobilier	141
Engagements du crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et ass. (la Société est assurée pour départ en retraite)	
Garantie indemnitaire "Holde Cover" en faveur de Dubuit Canada	200
Autres engagements donnés	
TOTAL	341

Engagements reçus (en K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (Clause de retour à meilleure fortune Screen Mesh.)	38
TOTAL	38

Engagements réciproques	MONTANT
NEANT	
TOTAL	0

4.2.8.2 Engagements relatifs aux emprunts bancaires de Encres Dubuit

- Prêt bancaire Caisse d'Epargne : capital restant du au 30/09/2007 de 147 K€, garantie par une inscription de privilège de prêteur de deniers.
- Prêt bancaire Caisse d'Epargne : capital restant du au 30/09/2007 de 123 K€, garantie par une hypothèque conventionnelle en premier rang.

4.2.8.3 Engagements divers

Encres DUBUIT a obtenu, en 2006, le permis de construire lui permettant de démarrer les travaux de protection incendie dans l'usine située à Mitry Mory. Ces travaux vont se poursuivre sur l'exercice 2007-2008. La valeur estimée est de 850 K€ H.T..

4.2.8.4 Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est basée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,50 %;
- taux de rendement des actifs financiers : 4,00 %

Les engagements évalués à la date du 30 septembre 2007 s'élèvent à 266 mille Euros et sont couverts par une assurance.

4.2.9 Chiffres d'affaires

En K€	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	5 849	3 827	9 675
Ventes de marchandises	1 258	437	1 695
Produits des activités annexes	190	124	314
TOTAL	7 297	4 388	11 684

Répartition du chiffre d'affaires export par zone géographique

Amérique du Nord	201
Amérique du Sud	269
Europe	1 942
Asie	1 238
Afrique et Moyen Orient	738
Total CA export	4 388

4.2.10 Résultat financier

En K€	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation (1)	51	38	33
Autres intérêts et produits assimilés	1	2	
Reprises sur provisions et transfert de charges	132	100	4
Différences positives de change	2	1	7
Produits nets sur cession de VMP	217	199	152
Total	403	339	196
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortis et provisions	414	329	258
Intérêts et charges assimilés	187	93	101
Différence négative de change	2	8	2
Autres charges financières (2)			11
Charges nettes sur cession de VMP	41		
Total	644	429	373
RESULTAT FINANCIER	-241	-90	-177
(1) dont dividendes reçus des filiales	41	31	26
(1) dont intérêts des créances rattachées à des participations	10	7	7
(2) dont abandon de créance Screen Mesh		0	11

4.2.11 Résultat exceptionnel

En K€	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Prod except sur opé de gestion (1)	52	12	14
Produits s/cession immo corporelles	12	137	5
Produits cession immo financières	5	8	248
Reprises amortissements dérogatoires		28	
Reprises prov. Risq. Charg. exceptionnelles			
Total	69	185	267
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Pénalités et amendes fiscales		0	1
Subvention commerciale octroyée à la filiale canadienne			111
Autres charges exceptionnelles	2	2	0
Val. comptable immob corporelles cédées	1	125	5
Val. comptable immob fi. Cédées	11	12	290
Dot. Prov. Risque exceptionnelles	2	9	33
Total	16	148	439
TOTAL GENERAL	53	38	-172

(1) En 2007, le retour à meilleure fortune de la société SCREEN MESH a permis le remboursement partiel de l'abandon de créance consenti à hauteur de 39 k€

4.2.12 Transferts de charges

Nature des transferts de charges (en K €)	30/09/2007 9 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Remboursements assurance	17	2	54
Avantages en nature	12	15	15
Re-facturations charges pour tiers	24	72	69
TOTAL	53	89	139

4.2.13 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	813	266	547
+ Résultat exceptionnel	53	18	36
- Participation des salariés	15	5	10
- Crédit d'impôt recherche			0
- Autres crédits d'impôts			0
Résultat	851	279	572

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt est le taux de droit commun augmenté de la contribution sociale de 3,3 % si le seuil de 763 K€ est franchi.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt (en K€)

Allègement de la dette future d'impôt en base	Montant
<i>Provisions réglementées</i>	
Amortissements dérogatoires	2
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Autres (écart de conversion actif)	5
TOTAL	6

Allègements de la dette future d'impôt en base	Montant
<i>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation</i>	
Provisions pour congés payés	
Participation des salariés	15
ORGANIC	19
Prov. Pour Attribution Gratuite d'Actions	121
TOTAL	155

Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	0
Moins-values à long terme	814

4.2.14 Effectif moyen par catégorie

	3/09/2007	31/12/2006	31/12/2005
Cadres	14	14	17
Agents de maîtrise et techniciens	10	11	11
Employés	63	63	65
TOTAL	87	88	93

4.2.15 Rémunération des dirigeants

	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
Membres du directoire		390	7		
Membres du Conseil de Surveillance	7				
Total	7	390	7	0	0

Aucun engagement n'a été contracté pour des pensions de retraite au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

4.2.16 Droit Individuel à la formation

Le volume d'heures de formations cumulé correspondant aux droits acquis au titre du D.I.F. par les salariés est de 5.641 heures au 30 septembre 2007. L'intégralité des heures n'a pas donné lieu à demande.

4.2.17 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture des comptes de la société mère.

5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5-1 Renseignements à caractère général concernant la société

Forme juridique

ENCRES DUBUIT est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code de Commerce.

Capital social : le capital social s'élève à 1 256 400 €, divisé en 3 141 000 actions de 0,40 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Législation de l'émetteur : Française

Date de constitution et d'expiration (article 5 des statuts)

« La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 30 décembre 1986. Elle arrivera donc à terme le 30 décembre 2085, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

Objet social (article 2 des statuts) :

ENCRES DUBUIT a pour objet :

La fabrication et la vente d'encres d'imprimerie par tous procédés, particulièrement l'écran de soie et l'offset, la fabrication de vernis nécessités par ces deux procédés, et d'une manière générale de tous autres produits nécessaires à l'élaboration des procédés écran de soie ou offset,

Enfin toutes opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité à tous objets similaires ou connexes ;

La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation.

Immatriculation de la société : 339 693 194 RCS Meaux

Consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au siège social – Z.I. de Mitry Compans, 1 rue Isaac Newton, 77 290 MITRY MORY – sur rendez-vous si possible.

Exercice social : chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

L'Assemblée générale du 22 juin 2007 a voté la modification de la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 septembre de chaque année et pour la première fois le 30 septembre 2007. En conséquence, l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 9 mois, jusqu'au 30 septembre 2007.

5-2 Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales

Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales (extrait de l'article 25 des statuts) : Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. (...) Les Assemblées Générales sont réunies au siège social de la société ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Accès aux Assemblées – pouvoirs (extrait de l'article 27 des statuts) : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors qu'elles ont été libérées des versements exigibles et que l'actionnaire justifie de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les

conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Droit de vote (extrait de l'article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 35 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par imputation sur les réserves.

Modalités de mise en paiement des dividendes – acomptes (extrait de l'article 36 des statuts)

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice social précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Franchissements de seuil (article 12 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de participation au capital social défini à cet effet par la loi, est tenu d'informer la Société dans les délais et sous les sanctions prévues par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions détenues devient inférieur à chacun de ces seuils.

En outre, tout actionnaire qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 2% du capital social ou des droits de vote, ou tout franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote (2,5%, 3%, 3,5%...) est tenu d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil.

Cette obligation s'applique, dans les mêmes conditions et délai, lorsque le nombre d'actions ou de droits de vote devient inférieur aux seuils ci-dessus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction à déclarer sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

Identification des détenteurs de titres (article 11 des statuts)

La Société se réserve le droit, dans le cadre de dispositions légales et réglementaires, à tout moment et à ses frais, de demander au dépositaire central, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société pourra limiter cette demande aux personnes détenant un nombre de titres qu'elle détermine.

5-3 Directoire et Conseil de Surveillance

Directoire : (article 16 des statuts)

La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée de quatre années par le Conseil de Surveillance.

Si un siège de membre du Directoire devient vacant, par suite de décès ou de démission, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois, ou modifier dans ce délai le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent ne pas être actionnaires.

Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale, sur proposition ou non du Conseil de Surveillance, ou par le Conseil de Surveillance lui-même, sans préavis.

Fonctionnement du directoire : (article 17 des statuts)

Le Conseil de Surveillance désigne un des membres du Directoire comme Président du Directoire. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer, même sans l'accord du Président du Directoire, le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire et le ou les Directeurs Généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront, à charge d'informer régulièrement le Conseil de Surveillance de ces substitutions.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président, au lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement. Les réunions sont présidées par le Président du Directoire. En son absence, le Directoire désigne, à la majorité de ses membres présents, son Président de Séance.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. Toute délibération donne lieu à établissement d'un procès-verbal.

Un règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents les membres du Directoire qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Il est proposé à l'assemblée générale du 22 juin 2007 de prévoir la possibilité d'utiliser également des moyens de télécommunications.

Pouvoirs du directoire : (article 18 des statuts)

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Conformément à l'article L 225-68 du Code de Commerce, le Directoire devra demander l'autorisation du Conseil de Surveillance chaque fois qu'il cédera des immeubles par nature, qu'il cédera totalement ou partiellement des participations, qu'il constituera des sûretés, ou qu'il accordera le cautionnement, l'aval ou la garantie financière de la société, et que ces opérations sortiront des limites de l'autorisation générale que le Conseil lui aura accordée conformément à la réglementation en vigueur.

De même, seront soumises à l'autorisation préalable du Conseil les opérations suivantes :

- tous achats et échanges d'immeubles,
- tous prêts ou emprunts d'un montant supérieur à 150.000 Euros par contrat,
- tous achats ou cessions d'actions immobilisés d'une valeur supérieure à 80.000 Euros
- hors taxes,
- toutes prises de participations,
- toutes fondations de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer,
- la création, le transfert et la suppression, en France et à l'étranger, de tous établissements, bureaux et dépôts,
- tous investissements excédant 300.000 Euros hors taxes,
- d'une manière générale, la disposition de quelque manière que ce soit des biens de la société.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conseil de surveillance : (article 19 des statuts)

Sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les membres élus par les salariés et le ou les représentants des salariés actionnaires.

Un salarié de la société ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres, à la majorité simple, pour une durée de six années.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les représentants permanents sont soumis aux conditions d'âge des conseillers personnes physiques.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas être âgés de plus de 90 ans. Tout Membre du Conseil de Surveillance en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de UNE action de fonction.

Si un ou plusieurs sièges de conseillers deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil de Surveillance peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L 225-78 du Code de Commerce.

Les nominations faites par le Conseil de Surveillance sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux conseillers en fonction, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Le Conseiller nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir au mandat de son prédécesseur.

Les conseillers, personnes physiques, ne peuvent appartenir au total à plus de cinq conseils de surveillance ou conseils d'administration, ni exercer plus de cinq mandats sociaux confondus de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par le Code de Commerce.

Fonctionnement du conseil de surveillance : (article 20 des statuts)

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président, personnes physiques, chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance.

Les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'impossibilité ou de carence du Président et dans les mêmes conditions.

Le Conseil de Surveillance peut nommer un secrétaire, choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Un règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, dans les limites et sous les

conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Il est proposé à l'assemblée générale du 22 juin 2007 de prévoir la possibilité d'utiliser également des moyens de télécommunications.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance du Conseil.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et signés par le Président de la séance et par au moins un membre du Conseil de Surveillance ou, en cas d'empêchement du Président de séance, par deux membres du Conseil au moins.

Les procès-verbaux sont conservés et tenus dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président de ce Conseil, un membre du Directoire ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Mission du conseil de surveillance : (article 21 des statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce par tous les moyens appropriés le contrôle permanent de la gestion de la société effectué par le Directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales. Ce rapport doit faire état :

- de la décision de créer une sous-filiale,
- de la nomination et du remplacement d'un dirigeant de filiale ou de sous-filiale, de
- l'évolution de leur rémunération et des frais engagés par eux,
- des investissements excédant 50.000 Euros hors taxes,
- de l'évolution de plus de 30 % de tout poste de charges.

Le Directoire doit également lui présenter le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner et de formuler éventuellement ses observations avant la convocation de l'Assemblée.

Le Conseil de Surveillance doit avoir communication, dans les huit jours de leur établissement, des documents prévisionnels et de gestion ainsi que des rapports d'analyse de ces documents établis par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article 18 des Statuts accomplis par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

5-4 Renseignements concernant le capital

Capital autorisé non émis

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2005 dans ses 10ème et 11ème résolutions, le Directoire est autorisé pendant une durée de 26 mois, à procéder, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

En vertu de la 12ème résolution de la même Assemblée :

- le montant nominal maximal des actions pouvant être émises, soit directement, soit sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser 4.000.000 €,
- le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourra dépasser 4.000.000 €.

En outre, l'Assemblée Générale du 24 juin 2005, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des augmentations de capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 3% du capital social.

Enfin, l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2006, a également autorisé, dans sa dixième résolution, le Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 10% du capital social.

Evolution du capital social

Capital potentiel

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er février 2000 dans ses 12ème et 13ème résolutions, le l'organe de gestion a été autorisé à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel, de dirigeants, ou de certains d'entre eux, de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société, le nombre total des options ne pouvant donner droit à plus de 139.600 actions. L'autorisation était valable pour 5 ans. Faisant usage de cette autorisation, l'organe de gestion a décidé le 14/02/00 l'attribution de 56.000 options de souscription d'actions à 6 bénéficiaires dont 24.000 options à 2 membres de la Direction Générale.

Date de début d'exercice	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'options accordées à l'origine	Nombre d'options exercées depuis l'origine	Nombre d'actions susceptibles d'être créées
14.02.2000	13.02.2010	11,40 €	56.000	4.000	52.000

Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2006, dans sa dixième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Faisant usage de cette autorisation, le Directoire a décidé le 17 juillet 2006 l'attribution de 10.000 actions gratuites au profit d'un bénéficiaire.

Le directoire a de nouveau utilisé cette autorisation le 1 février 2007 afin d'attribuer 47.000 actions gratuites aux mandataires et salariés du groupe.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valeur de l'action
Juillet 2006	30 juin 2006	17 juillet 2006	10 000	existantes	17 juillet 2008	8,60 euros
Février 2007	30 juin 2006	1 février 2007	41 000	existantes	1 février 2009	8,05 euros

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

Evolution du capital de la société ENCRES DUBUIT

Date	Nature des Opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nbre d'actions créées	Nbre d'actions composant le capital social	Capital après opération
24/12/86	Constitution de la société	100 F				3.000	300.000 F
15/04/87	Augment. de capital en numéraire	100 F	900.000 F		9.000	12.000	1.200.000 F
30/09/99	. Augment. de capital en rémunération d'apports :	100 F					
	- absorption-fusion Dubuit Screen	100 F	96.000 F	3.720.305,16 F	960	12.960	1.296.000 F
	- absorption-fusion SCI JLF	100 F	60.000 F	3.720.000 F	600	13.560	1.356.000 F
	. Augment. de capital par élévation du nominal de 100 F à 262,35 F et création d'actions nouvelles	262,35 F	2.201.466 F				
		262,35 F	3.557.466 F		13.560	27.120	7.114.932 F
	. Conversion du capital en euros	39,90 €				27.120	1.084.664,3 €
	. Augment. de capital par élévation du nominal	40 €	135,61 €			27.120	1.084.800 €
	. Division par 10 de la valeur nominale des actions	0,40 €				2.712.000	1.084.800 €
01.02.00	Augment. de capital en rémunération de l'apport de 88.400 actions Dubuit Color	0,40 €	32.000 €	368.000 €	80.000	2.792.000	1.116.800 €
28.02.00	Augmentation de capital en numéraire	0,40 €	138.000 €	4.002.000 €	345.000	3.137.000	1.254.800 €
21.06.04	Augmentation de capital suite à des levées d'options de souscription	0,40 €	114,40 €	3.146 €	286	3.137.286	1.254.914 €
01.07.04	Augmentation de capital suite à des levées d'options de souscription	0,40 €	1.485,60 €	40.854 €	3.714	3.141.000	1.256.400 €

5-5 Organe de contrôle**HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX**

Exercices couverts : Année 2007 (1^{er} janvier 2007 au 30 septembre 2007)

Les honoraires des commissaires aux comptes et des autres professionnels de leurs réseaux enregistrés dans les comptes des exercices 2007 et 2006 de la société ENCRES DUBUIT S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont les suivants :

(Tableau des honoraires)

En K€	SODIP				B&A AUDIT				AUTRES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
AUDIT												
- Commissariat aux comptes	38,4	43		38 %	25,6	29		25 %	30	41		37 %
certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Encres DUBUIT SA	38,4	43	60 %	60 %	25,6	29	40 %	40 %				
- Filiales intégrées globalement									30	41	100%	100%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Encres DUBUIT SA												
- Filiales intégrées globalement												
Sous-Total	38,4	43	41 %	38 %	25,6	29	27 %	26 %	30	41	32 %	36 %
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>												
- Juridique, fiscal, social												
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
Sous-Total												
TOTAL	38,4	43	41 %	38 %	25,6	29	27 %	26 %	30	41	32 %	36 %

5-6 Evolution du titres ENCRE DUBUIT

Fiche signalétique de l'action ENCRE DUBUIT

Exercice social : du 1^{er} octobre au 30 septembre (exercice 2007 exceptionnel de 9 mois)

Code ISIN : FR0004030708

Nombre de titres : 3 141 000

Cours au 31 décembre 2006 : 7,60 euros

Capitalisation boursière : 23,8 millions d'euros

Valeur éligible au marché Eurolist d'Euronext, compartiment C

Evolution du cours sur deux ans :

Mois	Cours Moyen	Plus haut	Plus Bas	Volume moyen
2006				
janvier-06	7,60	7,94	7,09	1 221
février-06	7,73	8,35	7,05	2 356
mars-06	8,44	8,75	8,06	1 698
avril-06	9,08	9,47	8,51	2 619
mai-06	9,07	9,43	8,75	1 755
juin-06	9,23	9,41	8,99	1 134
juillet-06	8,55	9,20	8,20	878
août-06	8,33	8,98	7,64	1 376
septembre-06	8,80	9,20	8,40	990
octobre-06	8,43	8,67	8,11	1 021
novembre-06	7,98	8,34	7,55	1 916
décembre-06	7,60	8,30	7,35	3 250
2007				
janvier-07	8,02	8,28	7,55	1 955
février-07	8,26	8,95	7,87	3 891
mars-07	8,37	8,76	8,00	1 460
avril-07	7,76	8,38	7,90	1 642
Mai -07	8,01	8,21	7,91	972
Juin -07	8,19	8,35	7,80	1 591
Juillet -07	7,67	7,90	7,02	1 404
Août -07	7,07	7,18	6,80	988
septembre-07	6,66	7,05	6,32	1 020
octobre-07	6,46	6,66	6,22	1 186
novembre-07	6,18	6,63	5,70	1 913
décembre-07	6,21	6,47	5,99	2 126
2008				
janvier-08	5,63	6,45	4,81	1 417

5-7 Politique de rémunération**Participation**

Dans le respect des dispositions prévues par la loi, les montants versés au titre de la participation légale se sont élevées à :

- Ø 220 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Ø 144 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- Ø 177 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004,

- Ø Pas de participation versée au titre de l'exercice 2005,
- Ø Pas de participation versée au titre de l'exercice 2006,
- Ø 14 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Intéressement

Un accord d'intéressement a été conclu le 26 juin 2000 en application duquel une prime d'intéressement, calculée selon les modalités ci-après, est versée à l'ensemble des salariés de l'entreprise :

Calcul : la prime est égale à 20% du bénéfice fiscal avant impôt de l'exercice concerné, moins la participation légale. Elle ne peut toutefois pas dépasser 10% des salaires bruts versés au personnel concerné.

Bénéficiaires :

- tous les salariés présents dans l'entreprise au cours de l'exercice considéré et totalisant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise.
- les salariés partis à la retraite pendant l'exercice mais totalisant six mois d'ancienneté.

Mode de répartition :

- ½ de la prime proportionnellement au salaire perçu par chaque bénéficiaire, le salaire brut perçu annuellement étant plafonné à 200.000 € pour l'exercice considéré.
- ½ de la prime proportionnellement au temps de présence de chaque salarié dans l'entreprise.

Cet accord est arrivé à échéance en 2006 et il a été reconduit sur l'exercice 2007 et 2008.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er février 2000 dans ses 12ème et 13ème résolutions, le Conseil d'Administration est autorisé à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel, de dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société, le nombre total des options ne pouvant donner droit à plus de 139.600 actions. L'autorisation est valable pour une durée de cinq ans. Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé le 14/02/00, l'attribution de 56.000 options de souscription d'actions à 6 bénéficiaires, dont 24.000 options à 2 membres du Directoire.

Date de début d'exercice	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'options accordées à l'origine	à exercées depuis l'origine	Nombre d'actions susceptibles d'être créées
14.02.2000	13.02.2010	11,40 €	56.000	4.000	52.000

Plan d'attribution d'actions gratuites

L'assemblée Générale du 30 juin 2006 a donné l'autorisation au Directoire d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salariés, des mandataires sociaux et des salariés des sociétés liées.

Le Directoire en dates du 13 juillet 2006 (plan n°1) et du 1er février 2007 (plan n°2) a décidé d'attribuer respectivement 10.000 et 41.000 actions gratuites.

Les modalités d'attribution sont décrites au paragraphe « La rémunération des mandataires sociaux » du rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne et dans la note « paiements sur la base d'actions » figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

Les principales caractéristiques du plan sont reprises dans le tableau présenté ci dessous :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'AG	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action
Juillet 2006	30 juin 2006	17 juillet 2006	10.000	Existantes	17 juillet 2008	8,60 €
Février 2007	30 juin 2006	1er février 2007	41.000 ⁽¹⁾	Existantes	1 février 2009	8,05 €

(1) dont 14.000 actions attribuées à un membre du DIRECTOIRE

6 RAPPORTS ET ATTESTATIONS

6-1 Rapport Général des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ENCREs DUBUIT tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est mentionné dans la note 2-2 de l'annexe sous la rubrique « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'inventaire. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des titres détenus par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 14 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

AUDIT DE FRANCE - SODIP

Représentée par :

Jean-Philippe HOREN

Nathalie BOLLET

6-2 Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ENCREs DUBUIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- votre Société effectue annuellement un test de dépréciation des goodwill, de la marque et évalue s'il existe un risque de perte de valeur selon les modalités prévues à la note 3.3.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de calcul de ces tests, et leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 14 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

AUDIT DE FRANCE - SODIP

Représentée par :

Jean-Philippe HOREN

Nathalie BOLLET

6-3 Rapport sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention autorisant l'attribution d'actions gratuites à un membre du directoire

Date du Conseil : 30 janvier 2007

Mandataire concerné : Madame Chrystelle FERRARI

Nature et objet de la convention :

Votre société a autorisé l'attribution de 41.000 actions gratuites dont 14.000 actions bénéficiant à Madame Chrystelle FERRARI, membre du Directoire de votre société.

Convention autorisant l'abandon d'une partie du prêt effectué envers la société DUBUIT Canada

Date du Conseil : 30 septembre 2007

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Pierre VIVES

Nature et objet de la convention :

Votre société a autorisé la conclusion d'un abandon à caractère financier envers la filiale canadienne Dubuit Canada sur le prêt autorisé en 2006 pour un montant de 250 K€, le montant de l'abandon autorisé s'élève à 126 K€.

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. **Conventions conclues avec la SAS Machines Dubuit**

- Un contrat d'assistance technique et de représentation commerciale a été conclu avec la SAS Machines Dubuit au 1^{er} janvier 1999 pour une durée de 5 ans. En contrepartie de ces activités de représentation, la

SAS Machines Dubuit perçoit une rémunération égale à 10 % sur le prix HT de chaque vente effectuée sur les régions ouest, sud ouest et grand sud.

La rémunération au titre de l'exercice 2007 s'élève à 92 K€ HT.

- Un avenant au bail commercial du 1^{er} juillet 2001 a été conclu avec la société SAS Machines Dubuit pour adjonction d'un bureau d'une surface de 27 m² situé au 10/12 rue du Ballon à Noisy Le Grand.

Le montant du loyer au titre de l'exercice 2007 s'élève à 11 K€ HT.

2. Convention conclue avec la SARL Dubuit International

- Votre société a autorisé la sous-location prenant effet le 1^{er} Janvier 1996 au profit de la Société Dubuit International SARL.
Le montant du loyer est de 1 K€ HT.
- Un contrat de prestations administratives et comptables a été conclu avec la société DUBUIT International. Au titre de l'exercice 2007, le montant des prestations s'est élevé à la somme de 101 K€ HT.

3. Conventions autorisant des abandons de créances envers la société Screen Mesh

Vos conseils du 11 décembre 2001 et 28 décembre 2004 ont consenti un abandon de créances d'un montant de 29 K€ et 11 K€, assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au titre de l'exercice 2007, la clause de retour à meilleure fortune a été activée pour sa totalité, soit la somme de 39.300 €.

4. Autorisation d'une garantie à première demande pour un prêt de 800 K\$ canadiens en faveur de la filiale Dubuit Canada Inc

Votre conseil du 11 avril 2003 a autorisé une garantie à première demande, portant sur un prêt de 800 K\$ canadiens contracté par la filiale Dubuit Canada Inc, envers la banque CCF de Lognes. Cette garantie, d'une durée d'un an renouvelable, garantit l'établissement prêteur HSBC Canada pour le prêt accordé à la filiale Dubuit Canada Inc. La valeur de la garantie plafonnée est de 200 K€.

5. Convention autorisant le versement d'un prêt à la société DUBUIT Canada

Votre conseil du 13 octobre 2006 a autorisé l'octroi d'un prêt de 250.000 € à DUBUIT Canada, rémunéré au taux de 4 % l'an.

Suite à l'autorisation d'un abandon financier de 126 K€ sur l'exercice, le solde du prêt, y compris les intérêts, est de 125 K€.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 14 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

Audit de France – SODIP
représentée par :

Nathalie BOLLET

Jean-Philippe HOREN

6-4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Encres Dubuit et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 14 janvier 2008

Les commissaires aux comptes

AUDIT DE FRANCE - SODIP

Représentée par :

Jean-Philippe HOREN

Nathalie BOLLET

ENCRES DUBUIT

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital : 1.256.400 €

Siège social : 1 Rue Isaac Newton – BP 214

77290 MITRY MORY

Tel. : +33 1 64 67 41 60

Fax : +33 1 64 67 41 89

Site web : www.encredubuit.com
